



Rapport d'activité 2019

adriers
- amberre
- anche -
angles-sur-l'anglin
- anglers - antigny - an-
tran - arca - archigny -
aslannes - asnières-sur-blour - asnois
- aulnay - availles limouzine -
availles-en-chatellerault - avan-
- ayron - basses - beaumont
cyr - bellefonds - berrie - ber-
gon - beruges - bethines - beuxes - biard - bignoux
- blanzay - boire-la-vallee - bonnes - bonneuil-matours - bouresse
- bourg-archambault - bournaud - brigueille-chantre - brion - brux
- buxerolles - buxeuil - ceaux-en-loudun - celle-l'evescault - cenon-
sur-vienne - cernay - chaboumay - chalais - chalandray - champagne-
le-sec - champagne-saint-hilaire - champigny en rochereau - champniers
- charroux - chasseneuil-du-poitou - chatain - chateau-garnier - chateau-larcher
- chatellerault - chaunay - chauvigny - chenevelles - cherves - chire-en-monteuil -
chouppes - cissa - civaux - civray - cloie - calambiers - valence-en-poitou - cou-
lombiers - coulanges - coussay - coussay-les-bois - craon - croutelle - cuthon - cur-
cay-sur-dive - curzay sur vonne - dange-saint-romain - derce - dienne - dissay - doussay
- fleix - fleure - fontaine-le-comte - frozes - gencay - genouille - gizay - glenouze - gouex
- guesnes - haims - Ingrandes - iteuil - jardres - jaunay-marigny - jazeneuil - jouhet - journal-
- jousse - la busserie - la chapelle viviers - la chapelle-baton - la chapelle-mouliere - la
chaussee - la ferriere-airoux - la grimaudiere - la puye - la roche posay - la roche rigault
- la trimouille - la villedieu-du-clain - lathus saint remy - latille - lauthiers - lavoux - le
vigeant - leigne-les-bois - leignes-surfontaine - leigne-sur-usseau - lenclaitre - les ormes
- les trois moutiers - lesigny - leugny - lhommezaie - liglet - liguge - linazay - liniers - l'isle
jourdain - lizant - loudun - luchapt - lusignan - lussac-les-chateaux - magne - maille - maire -
maisonneuve - marçay - marigny-chemereau - marmay - marlaize - massognes - maulay - mauprevoir
- mazerolles - mazeuil - messeme - mignaloux-beauvoir - migne-auxances - millac - mirebeau - moncontour - mon-
dion - montamisé - montholron - montmorillon - monts-sur-guesnes - morton - moulismes - moussac - mouterre-silly
- moutiers-sur-blourde - naintre - nalliers - nerignac - neuville de poitou - nieuil-l'espoir - nouaille-maupertuis
- neuil sous faye - orches - ouzilly - oyre - paizay-le-sec - payroux - persac - pindray - plaisance - pleumar-
tin - poitiers - port-de-piles - pouancay - povant - pouille - pressac - princay - queoux - quincay - ranion - raslay
- roches-premarie-andille - roiffa - romagne - rouille - saint leger de montbrillais - saint macoux - saint-benoit -
saint-christophe - saint-clair - sainte-radegonde - saint-gaudant - saint-genest-d'ambiere - saint-georges-les-bail-
largeaux - saint-germain - saint-gervais-les-trois-clo - saint-jean-de-sauves - saint-julien-l'ars - saint-
laon - saint-laurent-de-jourdes - saint-leomer - saint-martin-la-pallu - saint-martin-lars
- saint-maurice-la-clouere - saint-pierre-de-maille - saint-pierre-d'exideuil - saint-remy-
sur-creuse - saint-romain-en-charroux - saint-sauvant - saint-savin-sur-gartempe -
saint-savioil - saint-secondin - saires - saix - sammarcottes - sanxay -
saulge - savigne - savigny sous faye - savigny-levescault - scorbe-clair-
vaux - senille-saint sauveur - serigny - sevres anxaumont - sillars
- smarves - sommieres-du-clain - sossay - surin - terce - terna - thollet
- thurageau - thure - usseau - usson-du-poitou - valdivienne - vaux-
sur-vienne - velleches - vernon - verrieres - verriere - vezieres
- vicq-sur-gartempe - villemort - villiers - vivonne - vouille - vou-
leme - voulon - vouneuil sous biard
- vouneuil-sur-vienne - vouzailles
- yversay

■ RELATION ADHÉRENTS

■ ARCHITECTURE/PAYSAGE/URBANISME ■ SERVICES NUMÉRIQUES

■ SERVICE JURIDIQUE ET FORMATION DES ÉLUS ■ LA VIE DE L'AGENCE

■ RAPPORT FINANCIER

Rapport d'activité 2019

adriers
- amberre
- anche -
angles-sur-l'anglin
- angliers - antigny - an-
tran - arcay - archigny -
aslonnes - asnieres-surblour - asnois
- aulnay - availles limouzine -
availles-en-chatellerault - avan-
cyron - basses - beaumont
- bellefonds - berrie - ber-
gon - beruges - bethines -
beuxes - biard - bignoux
- blanzay - boivre-la-vallee - bonnes - bonneuil-matours - bouresse
- bourg-archambault - bourmand - brigueille-chantre - brion - brux
- buxerolles - buxeuil - ceaux-en-loudun - celle-l'evescault - cenon-
sur-vienne - cernay - chabournay - chalais - chalandray - champagne-
le-sec - champagne-saint-hilaire - champigny-en-rochereau - champniers
- charroux - chasseneuil-du-poitou - chatain - chateau-garnier - chateau-larcher
- chatellerault - chaunay - chauvigny - chenevelles - cherves - chire-en-montreuil -
chouppes - cisse - civaux - civray - cloue - colombiers - valence-en-poitou - cou-
lombiers - coulanges - coussay - coussay-les-bois - craon - croutelle - cuhon - cur-
cay-sur-dive - curzay-sur-vonne - dange-saint-romain - derce - dienne - dissay - doussay
- fleix - fleure - fontaine-le-comte - frozes - gencay - genouille - gizay - glenouze - goueux
- guesnes - haims - ingrandes - iteuil - jardins - jaunay-marigny - jazeneuil - jouhet - jourmet
- jousse - la-bussiere - la-chapelle-viviers - la-chapelle-baton - la-chapelle-mouliere - la
chaussee - la-ferriere-airoux - la-grimaudiere - la-puye - la-roche-posay - la-roche-rigault
- la-trimouille - la-villedieu-du-clain - lathus-saint-remy - latille - lauthiers - lavoux - le
vigeant - leigne-les-bois - leignes-sur-fontaine - leignes-sur-usseau - lenclotre - les-ormes
- les-trois-moutiers - lesigny - leugny - lhommaize - liglet - liguge - linazay - liniers - l'isle
- jourdain - lizant - loudun - luchapt - lusignan - lussac-les-chateaux - magne - maille - maire -
maisonneuve - marçay - marigny-chemereau - marnay - maraize - massognes - maulay - mauprevoir
- mazerolles - mazeuil - messeme - mignaloux-beauvoir - migne-auxances - millac - mirebeau - moncontour - mon-
dion - montamisé - monthoiron - montmorillon - monts-sur-guesnes - morton - moulismes - moussac - mouterre-silly
- mouterre-sur-blourde - naintré - nalliers - nerignac - neuville-de-poitou - nieuil-l'espérance - nouaille-maupertuis
- nueil-sous-faye - arches - ouzilly - oyre - paizay-le-sec - payroux - persac - pindray - plaisance - pleumar-
tin - poitiers - port-de-piles - pouancay - pouant - pouille - pressac - princay - queaux - quincay - ranton - raslay
- roches-premarie-andille - roiffe - romagne - rouille - saint-leger-de-montbrillais - saint-macoux - saint-benoit -
saint-christophe - saint-clair - saint-eradegonde - saint-gaudant - saint-genes-d'ambiere - saint-georges-les-bail-
largeaux - saint-germain - saint-gervais-les-trois-clo - saint-jean-des-sauves - saint-julien-l'ars - saint-
laon - saint-laurent-de-jourdes - saint-leomer - saint-martin-la-pallu - saint-martin-lars
- saint-maurice-la-clouere - saint-pierre-de-maille - saint-pierre-d'exideuil - saint-remy-
sur-creuse - saint-romain-en-charroux - saint-sauvant - saint-savin-sur-gartempe -
saint-saviol - saint-secondin - saires - saix - sammarcolles - sanxay -
saulge - savigne - savigny-sous-faye - savigny-levescault - scarbe-clair-
vaux - senilles-saint-sauveur - serigny - sevrès-anxaumont - sillars
- smarves - sommieres-du-clain - sossay - surin - terce - ternay - thollet
- thurageau - thure - usseau - usson-du-poitou - valdivienne - vaux-
sur-vienne - velleches - vernon - verrieres - verriere - vezieres
- vicq-sur-gartempe - villemort - villiers - vivonne - vouille - vou-
lerme - vaulon - vouneuil - sous-biard
- vouneuil-sur-vienne - vouzailles
- yversay

EDITO
BRUNO BELIN



Dans le domaine **numérique**, l'Agence des Territoires accompagne les collectivités dans la profonde mutation qui bouleverse tous les usages des agents des collectivités, de leurs élus et des administrés. C'est là un enjeu majeur pour nos territoires, que de relever ensemble ce défi.

En matière d'architecture, de paysage et d'urbanisme, l'Agence guide les élus pour mener à bien leurs **projets** dans les meilleures conditions de maîtrise et de qualité. L'aménagement de notre cadre de vie commun, est là aussi fondateur de notre action publique.

Le service juridique et de formation des élus, en lien avec l'Association des Maires, propose un accompagnement personnalisé et expert dans de nombreux domaines, garant de la sécurité de nos actes.

Mais l'Agence des Territoires de la Vienne a aussi été particulièrement confortée ces dernières années par de nombreuses **nouvelles adhésions**, confirmant ainsi la pertinence du modèle de **solidarité** et de **mutualisation** voulu par ses fondateurs, et contribuant ainsi directement à mettre au service de chacun la **meilleure ingénierie**.

La réussite de l'Agence est donc la réussite de tous : soyez-en chacun chaleureusement remercié, et réjouissons-nous ensemble de mettre à disposition des nouvelles équipes municipales qui prennent leur fonction en 2020 ce bel outil à leur service.

Bruno BELIN

Président du Département de la Vienne

Président de l'Agence des Territoires de la Vienne

L' AT86 EN QUELQUES CHIFFRES



263
communes
Adhérentes



917
dossiers juridiques
traités



45
conseils gratuits
de la part des services architecture,
paysage et urbanisme



100 000
actes transmis
utilisent la plate forme STELA
dématisation du contrôle
de légalité des actes et de
transmission comptable



452 élus
participent à des actions
de formation et d'information



225 collectivités
bénéficient de notre assistance pour
un parc de plus de 1200 ordinateurs

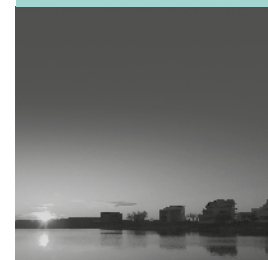


39 projets
de conduite d'opération
et de maîtrise d'œuvre



1925
permis de construire
instruits en 2019

SOMMAIRE R.A. 2019



AT86, VOTRE OUTIL D'INGÉNIERIE

1. Agence des Territoires de la Vienne
2. Domaines d'activités proposés..... 6

RELATION ADHÉRENTS 9
Missions du service Relation Adhérents 10

ARCHITECTURE/PAYSAGE/URBANISME 13
1. Conseils aux collectivités..... 14
2. Etudes préalables..... 18
3. Montage de projet 30
4. Conduite d'opération et Maîtrise d'œuvre 40
5. Instruction des autorisations d'urbanisme 51

SERVICES NUMÉRIQUES 57
1. Systèmes d'information 58
2. Assistance métiers 72
3. Service Délégué à la Protection des Données..... 76

SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS 83
1. Conseil juridique..... 85
2. Newsletter 86
3. Formation des élus..... 87

LA VIE DE L'AGENCE 89
1. L'exécutif de l'AT86..... 90
2. Quelques membres de l'équipe 92
3. Adhésions 93

RAPPORT FINANCIER 97

Revue de presse 103
Glossaire 111



AT86, VOTRE OUTIL D'INGÉNIEURIE

L'Agence des Territoires de la Vienne (AT86), outil d'ingénierie publique territoriale au service des collectivités locales et des écoles de la Vienne.

1 • L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

- > Notre objectif : vous accompagner dans la réalisation de vos projets
- > Des équipes spécialisées par pôle d'activités
- > Une proximité à l'échelle du département de la Vienne

2 • DOMAINES D'ACTIVITÉS PROPOSÉS

Architecture bâtiments

Assistance / expertise projets de construction et de réhabilitation de bâtiments

Urbanisme

Expertise dans les domaines liés à l'urbanisme et droits des sols

Paysage

Outils d'aide à la décision en matière d'aménagement des espaces publics

Juridique

Conseils juridiques, veille législative, notes d'informations régulières, (accompagnement marchés publics), formation des élus



Service du numérique

Groupement de commandes pour l'acquisition de solutions et produits informatiques

Gestion d'une gamme d'applicatifs métiers adaptés aux besoins des collectivités locales

Comptabilité / budget / engagements / bons de commandes / analytique

Inventaires

Paie + simulations

Listes électorales

Population

Actes état civil

Concessions funéraires

Facturations diverses

Planning

Suivi des affaires en cours

Registre des délibérations

Tableau de bord

Imprimés administratifs

Transmission dématérialisée des actes réglementaires et budgétaire en préfecture

Dématérialisation des marchés publics

Parapheur électronique

Certificats d'authentification et de signature

Messageries électroniques

Boîtes aux lettres simples

Outil collaboratif (Boîtes aux lettres, agendas et carnets d'adresses partagés)

Accompagnement des utilisateurs

Formation et assistance sur les outils métiers indiqués ci-avant

Assistance informatique (Collectivités et écoles)

Audit des besoins / aide au choix

Installation / administration et maintenances des outils

Supervision du parc informatique

Sécurisation des configurations (pare-feu, antivirus, sauvegarde, télé-sauvegarde)

Ingénierie et accompagnement projet
Télécommunication

Délégué à la Protection des Données

Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données

Communication

Création de site internet

Création de supports de communication (logo, plaquette, affiche ...)



RELATION ADHERENTS



L'ensemble des missions et des services proposés par l'Agence des Territoires de la Vienne met en relation directement les spécialistes de chacun de nos métiers avec les interlocuteurs, élus ou agents des collectivités.

Pour faciliter le suivi des différentes missions et de leurs conventions respectives, et assurer une porte d'entrée unique, particulièrement pour les services numériques, le service " relation adhérents " est l'interlocuteur privilégié de toute nouvelle demande et de son suivi administratif.



RELATION ADHÉRENTS

Le service vous assiste sur tous vos projets de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

MISSIONS DU SERVICE RELATION ADHÉRENTS

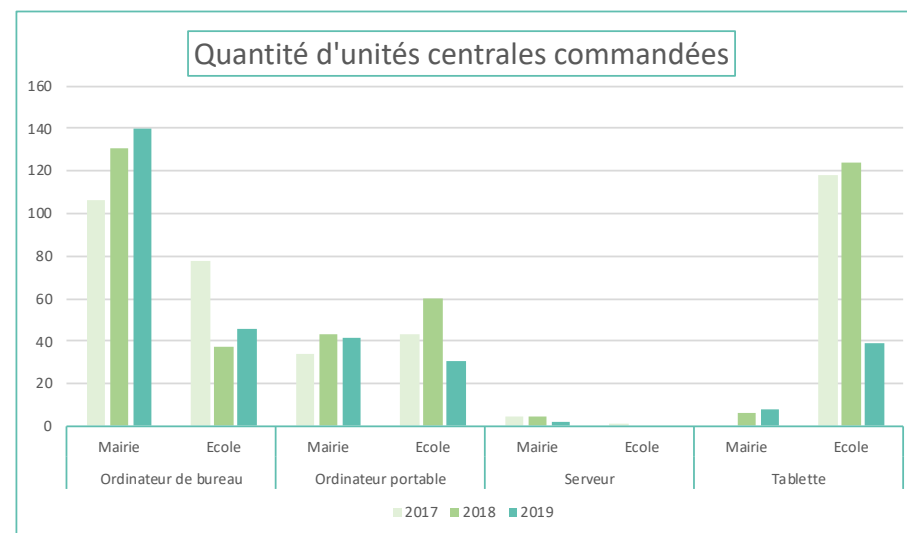
Le service Relation Adhérents accompagne les collectivités pour le suivi des conventions d'adhésion et des services du numérique proposés par l'Agence des Territoires de la Vienne.

Il rédige les offres de préconisations et assure le suivi des différentes commandes ayant trait aux activités informatiques.

Il assure également la gestion du parc informatique des collectivités et des écoles (enregistrement des matériels pour leur suivi technique), la gestion du groupement de commandes ainsi que la facturation des activités.



Volume d'unités centrales commandées



Quelques faits marquants

2017 : Gestion des conventions relatives à la Fusion de l'Agence Technique Départementale et du Syndicat Mixte Vienne Services.

2018 : Gestion des conventions relatives au Délégué à la protection des données mutualisé.

2019 : Renouvellement des conventions relatives au groupement de commandes des solutions informatiques.

2020 : Lancement d'un nouveau marché pour les solutions informatiques.

2021 : Refonte et proposition d'une nouvelle convention d'adhésion.



SERVICES ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME



Les pôles Architecture - Paysage - Urbanisme accompagnent vos collectivités pour préparer et mener à bien tous les projets de construction, d'aménagement ou de développement de leur territoire.

Nos architectes, paysagistes et urbanistes peuvent vous guider depuis la réflexion globale menée sur l'ensemble du territoire de la commune ou de l'intercommunalité (plan de référence, projet de territoire...) jusqu'à la réalisation opérationnelle d'une opération ponctuelle.

Nos objectifs sont de vous garantir la bonne maîtrise de tout le processus de décision, et de tendre avec vous vers la meilleure qualité finale des projets réalisés.



ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME

Le service vous assiste sur tous vos projets de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

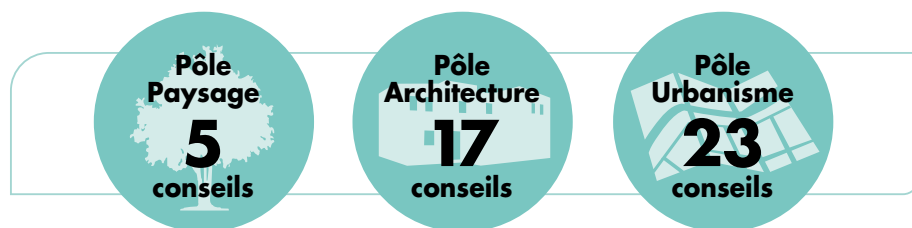
1 • CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

L'Agence des Territoires de la Vienne **AT86** réalise des missions de conseil aux collectivités dans les différents domaines de l'aménagement d'espaces publics, de l'architecture ou de l'urbanisme.

Les missions de conseil sont gratuites. Elles permettent aux élus de s'assurer de la bonne exécution de leurs obligations de maître d'ouvrage public et de bénéficier d'un éclairage sur les différentes possibilités techniques qui s'offrent à eux.

L'AT86 attache une importance particulière à ce que les propositions formulées puissent être mises en place par les élus.

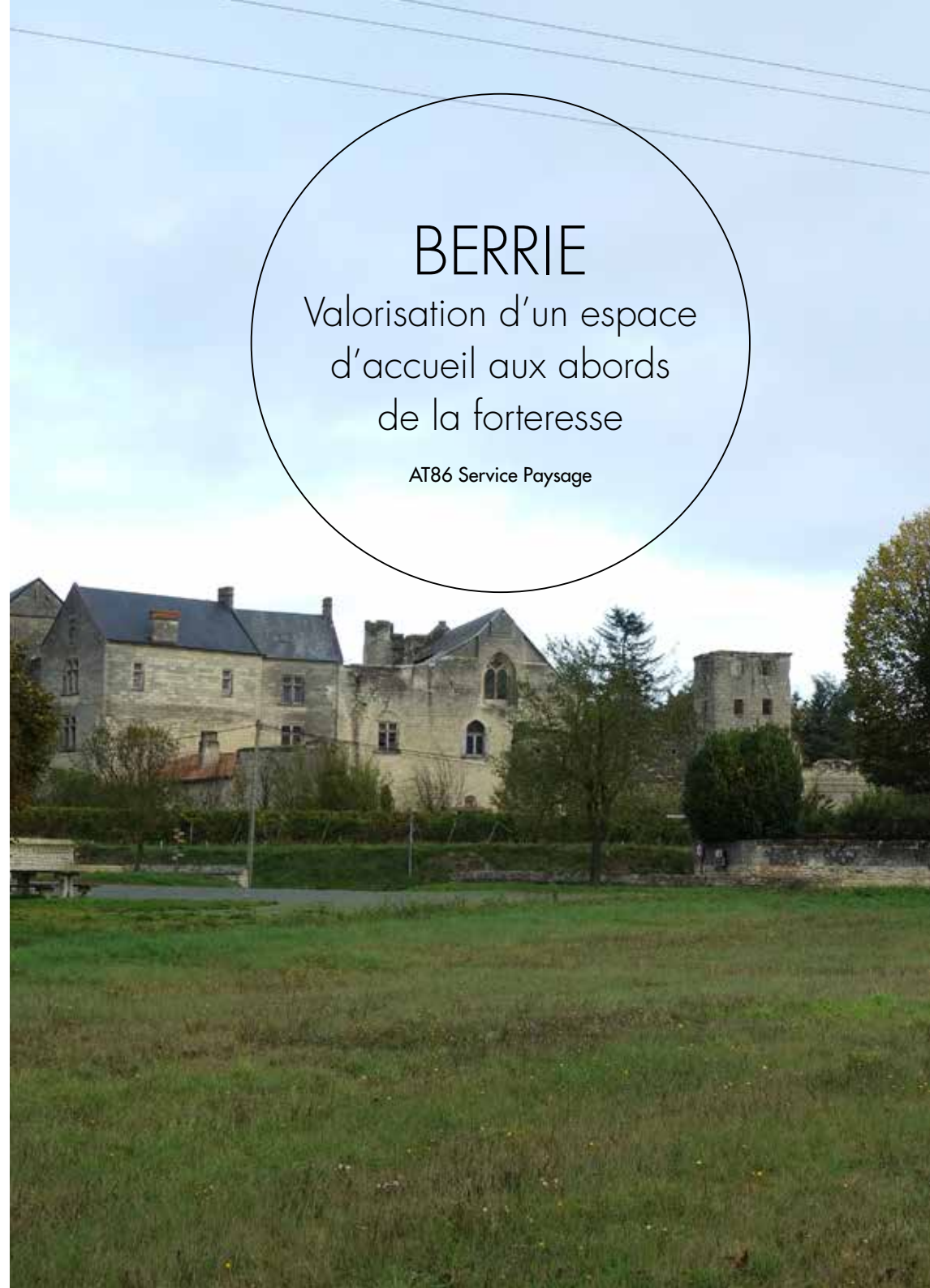
L'activité sur cette thématique représente **45 conseils** sur l'année 2019 :



Paysage

Berrie - Valorisation d'un espace d'accueil aux abords de la forteresse

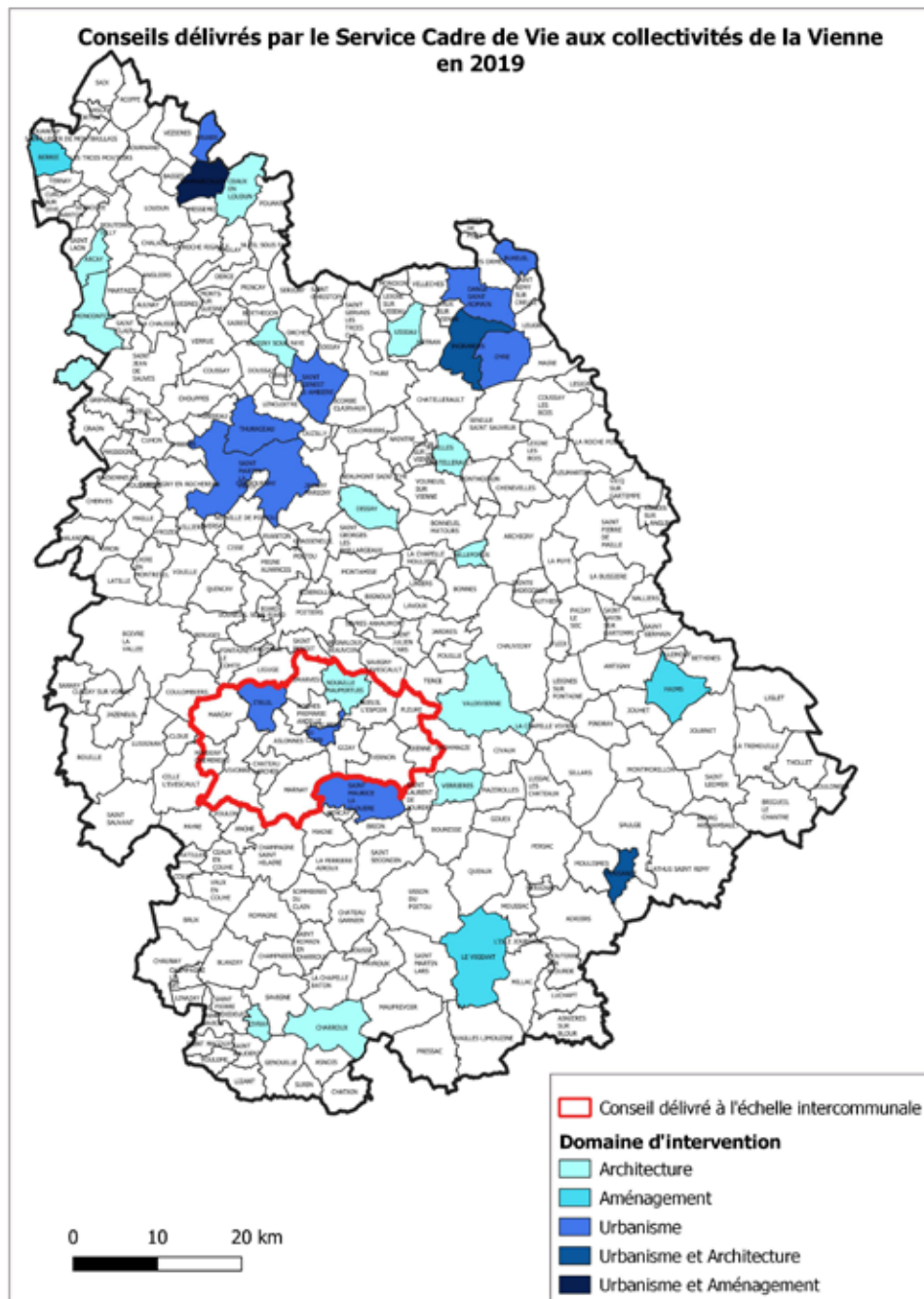
La commune de Berrie dispose d'une parcelle aux abords du château qu'elle souhaite aménager afin d'en faire un lieu central d'accueil et de découverte du patrimoine local. **Sollicitée par la commune, l'AT86 à la faveur d'une visite sur site, a apporté analyse et conseils afin d'aménager au mieux l'espace à proximité immédiate d'un site classé.** Insertion paysagère, perspectives à valoriser, choix d'essences végétales locales, organisation de l'espace, mobilier et signalétique, mais aussi choix d'entretien et d'animation ; l'ensemble des aspects du projet a été abordé dans une recherche de solutions qualitatives, conviviales, pratiques et fonctionnelles, en s'appuyant sur les compétences locales.



BERRIE

Valorisation d'un espace
d'accueil aux abords
de la forteresse

AT86 Service Paysage



Usseau - Relais d'assistantes maternelles - RAM

Le Relais d'Assistantes Maternelles - RAM a été fermé suite à " la menace d'effondrement du plancher bas du rez-de-chaussée ". La commune demande conseil à l'AT86 pour savoir comment et quoi faire pour rendre le bâtiment à nouveau accessible.

Retracer l'historique de la situation
Etudier un état des lieux succinct sur la base d'un premier constat visuel
Proposer une marche à suivre pour ré-ouvrir l'équipement le plus rapidement possible

Rappeler le cadre technique et administratif réglementaire dans lequel les travaux pourraient être réalisés
Identifier les différents prestataires qui pourraient accompagner la commune
Expliquer les démarches à engager
Lister les dépenses qui pourraient apparaître par répercussion

Les actions menées ont été de :

Lister les différentes étapes qui ont précédé notre venue pour comprendre le contexte

Règlement d'urbanisme à Brux

L'AT86 dans le cadre de sa mission d'instruction des autorisations d'urbanisme informe les communes lorsque des problématiques bloquant les projets sont identifiées. Elle propose alors d'accompagner les communes pour étudier les alternatives possibles et trouver une solution réglementaire ou opérationnelle.



Lotissement Brux

Lors du dépôt de permis de construire à Brux, il est apparu que certaines dispositions du règlement du lotissement ne permettaient pas la réalisation des projets envisagés bien que la municipalité y soit favorable. Aussi, l'AT86 a apporté son appui à la commune pour faire évoluer le règlement du lotissement en s'assurant de répondre aux attentes partagées par l'ensemble des acteurs de projet : commune ; ABF ; CAUE ; porteurs de projet ; lotisseur.

Perspectives

L'AT86 conseille les collectivités sur les outils et moyens identifiés dans le cadre de la transition écologique et numérique que l'époque traverse :

Sensibiliser à la biodiversité au sein de leur futur projet
Accompagner les futurs projets sur des champs nouveaux : réemploi de matériaux, transformation et adaptation au climat (canicule, inondation...)
Anticiper sur les enjeux numériques : dématérialisation, formations, équipements des futurs projets, appels à projets,...

Mettre en concordance les missions de conseils du CAUE et celle de l'AT86, afin de proposer une offre la plus complète possible.

2 • ÉTUDES PRÉALABLES

En amont du projet, la phase étude est essentielle pour garantir la qualité finale de la réalisation. Elle permet à partir d'une analyse fine du contexte, d'identifier les enjeux, aussi bien en termes de potentialités que de contraintes et d'élaborer en conséquence un ou plusieurs scénarios d'intervention. Une concertation élargie avec les acteurs de projet est souvent préconisée pour les sensibiliser à la démarche, recueillir leurs attentes et tester les scénarios.

En outre, la phase étude a pour but d'évaluer la pertinence de la réalisation, d'en préciser les conditions de réussite (techniques, réglementaires...) ainsi que les moyens financiers à mobiliser par la collectivité.

Elle peut prendre différentes formes : étude de définition ou d'opportunité ; étude de faisabilité ; programmation pluriannuelle ; étude de planification territoriale...

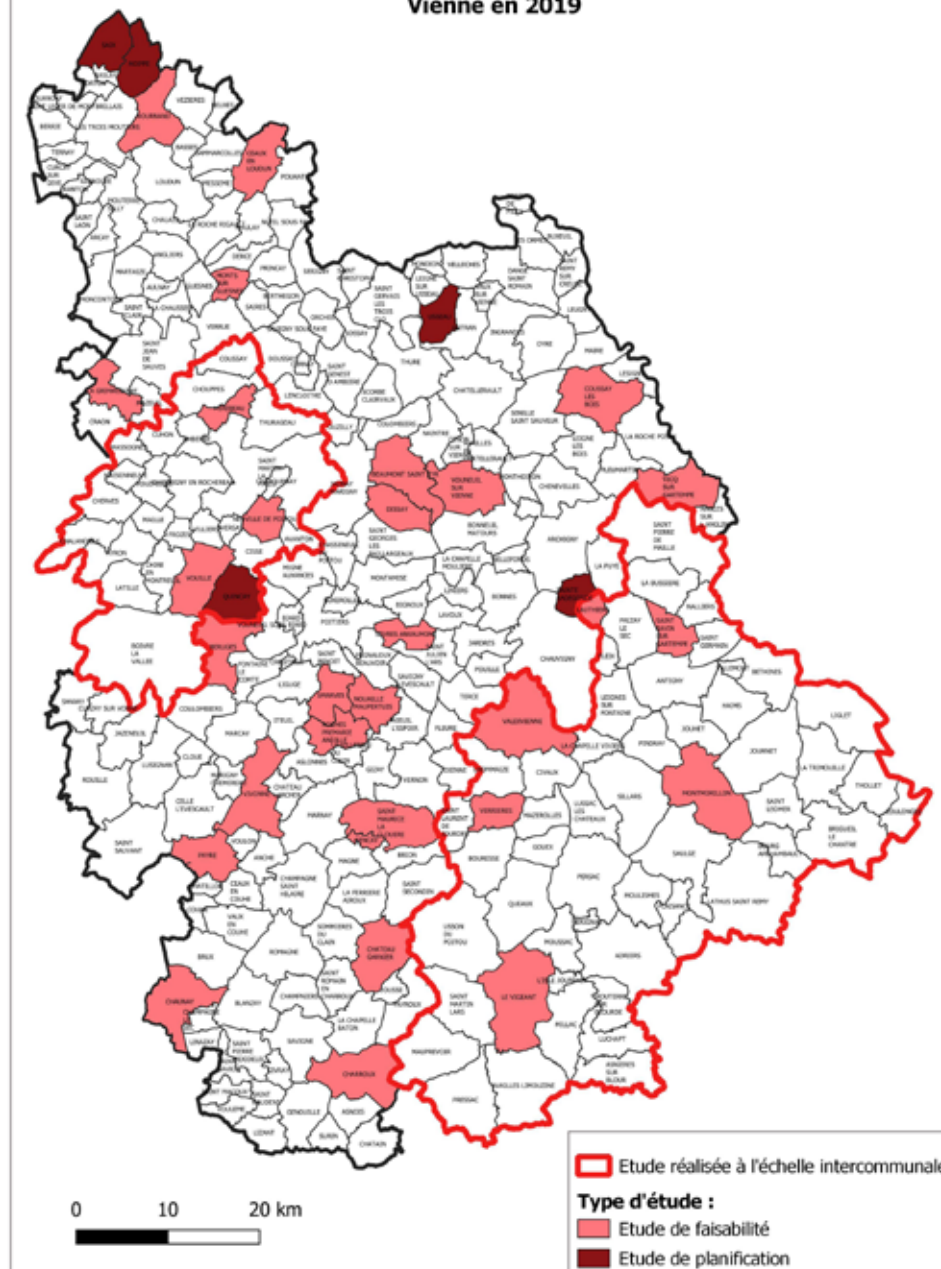
L'activité sur cette thématique représente 42 études sur l'année 2019 :

Pôle
Paysage
18
études

Pôle
Architecture
19
études préalables

Pôle
Urbanisme
5
études

Les études réalisées par le service Cadre de Vie pour les collectivités de la Vienne en 2019



CROUTELLE

Aménagement d'une placette en centre bourg

AT86 Service Paysage



Aménagement de l'îlot de St Martin à Coussay-les-bois

La commune de Coussay-les-Bois est propriétaire d'un vaste espace dans le cœur historique du village qu'elle destine à une création de logements et de services à la population. En amont de l'opération de construction de 5 logements locatifs et d'une Maison d'Assistantes Maternelles confiée à Habitat de la Vienne, les élus ont souhaité réaliser une étude globale d'organisation de l'espace portant sur les enjeux d'insertion du nouveau quartier dans le tissu et la vie locale.

A la faveur de l'analyse préalable du site, l'AT86 a animé la concertation avec les acteurs du projet (DRAC, ABF, Département, Habitat de la Vienne...), mis en avant les enjeux majeurs de connexions piétonnes et automobiles, de remaillage du tissu urbain entre le cœur ancien patrimonial et l'habitat récent et de traitement qualitatif des espaces partagés.

Un schéma de principe d'organisation de l'espace a été élaboré pour servir de base à la suite de l'opération.

Ilot St Martin - Coussay-les-Bois



Salle des fêtes de Vicq-sur-Gartempe

Vicq-sur-Gartempe dispose d'une salle des fêtes en centre-bourg. La rénovation du bâtiment actuel suppose un investissement technique et financier équivalent à la construction d'un nouvel équipement.

La commune ne sachant pas encore de quelle manière arbitrer l'une ou l'autre des solutions évoquées, celle-ci souhaite que l'Agence des Territoires les accompagne pour analyser les besoins et les sites potentiels, identifiés par les élus, afin de pouvoir faire un choix le plus cohérent possible et le plus adapté.

L'étude de faisabilité a intégré une phase importante de concertation avec les différents usagers de la salle existante et une visite des 3 sites d'implantation possibles. Le croisement des données issues de l'état des lieux des bâtiments, de l'analyse des sites existants et des attentes des usagers, a permis de dégager des orientations pour aider le maître d'ouvrage dans ses choix. La prochaine étape de ce dossier consiste, une fois que les élus auront fixé les orientations, à établir différents scénarii afin de déterminer à quelles conditions techniques, réglementaires et financières cette opération peut être menée à bien.



ANALYSE DES SITES D'IMPLANTATION PRESENTIS							
	<p>Site 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Adresse: 1, route Forest, 86260 Vicq-sur-Gartempe Parcelles cadastrales: AY30 Surfaces: 1115m² Occupations actuelles: salle des fêtes de 210m² + annexes 50m² + habitation 77m² (sera libre à partir de 2020) Propriété: communale 		<table border="1"> <thead> <tr> <th>avantages</th> <th>inconvénients</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> bâtiment existant à cet usage, valorisation du bâti existant situé en centre bourg stationnement existant à proximité disponibilités foncières et immobilières à partir de 2020 sur la même parcelle. stationnement supplémentaire possible sur le site2 </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> accès et cheminement depuis stationnement non sécurisé cour non sécurisée imbriqué dans le tissu bâti dense </td> </tr> </tbody> </table>	avantages	inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> bâtiment existant à cet usage, valorisation du bâti existant situé en centre bourg stationnement existant à proximité disponibilités foncières et immobilières à partir de 2020 sur la même parcelle. stationnement supplémentaire possible sur le site2 	<ul style="list-style-type: none"> accès et cheminement depuis stationnement non sécurisé cour non sécurisée imbriqué dans le tissu bâti dense
	avantages	inconvénients					
	<ul style="list-style-type: none"> bâtiment existant à cet usage, valorisation du bâti existant situé en centre bourg stationnement existant à proximité disponibilités foncières et immobilières à partir de 2020 sur la même parcelle. stationnement supplémentaire possible sur le site2 	<ul style="list-style-type: none"> accès et cheminement depuis stationnement non sécurisé cour non sécurisée imbriqué dans le tissu bâti dense 					
<p>Site 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Adresse: le bourg nord, 86260 Vicq-sur-Gartempe Parcelles cadastrales: AZ 180 à 182, 184, 280 à 283 Surfaces: 7751m² Occupations actuelles: ancienne menuiserie 790m² servant d'espace de repli lors des manifestations assos ou communales Propriété: communale 		<table border="1"> <thead> <tr> <th>avantages</th> <th>inconvénients</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> localisation en centre bourg peu de voisinage direct facilité d'accès au parking existant avec cheminement sécurisé surface suffisante pour construction et aménagement d'espace extérieur </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> démolition à prévoir (dépollution?) traitement des eaux pluviales? </td> </tr> </tbody> </table>	avantages	inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> localisation en centre bourg peu de voisinage direct facilité d'accès au parking existant avec cheminement sécurisé surface suffisante pour construction et aménagement d'espace extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> démolition à prévoir (dépollution?) traitement des eaux pluviales? 	
avantages	inconvénients						
<ul style="list-style-type: none"> localisation en centre bourg peu de voisinage direct facilité d'accès au parking existant avec cheminement sécurisé surface suffisante pour construction et aménagement d'espace extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> démolition à prévoir (dépollution?) traitement des eaux pluviales? 						
<p>Site 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Adresse: les Bauges, 86260 Vicq-sur-Gartempe Parcelles cadastrales: ZO 34, ZO 33 Surfaces: 10280m² Occupations actuelles: champ cultivé Propriété: privée 		<table border="1"> <thead> <tr> <th>avantages</th> <th>inconvénients</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> surface suffisante pour construction et aménagement d'espace extérieur aménagement possible d'une aire de stationnement mutualisée avec le stade peu d'habitations avoisinantes </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> nécessité de créer du stationnement à proximité terrain non communal: coût supplémentaire pas de possibilité de venir à pied (situé en entrée de bourg) viabilisation et EP ? </td> </tr> </tbody> </table>	avantages	inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> surface suffisante pour construction et aménagement d'espace extérieur aménagement possible d'une aire de stationnement mutualisée avec le stade peu d'habitations avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> nécessité de créer du stationnement à proximité terrain non communal: coût supplémentaire pas de possibilité de venir à pied (situé en entrée de bourg) viabilisation et EP ? 	
avantages	inconvénients						
<ul style="list-style-type: none"> surface suffisante pour construction et aménagement d'espace extérieur aménagement possible d'une aire de stationnement mutualisée avec le stade peu d'habitations avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> nécessité de créer du stationnement à proximité terrain non communal: coût supplémentaire pas de possibilité de venir à pied (situé en entrée de bourg) viabilisation et EP ? 						

Vicq-sur-Gartempe

CHALANDRAY

Restauration d'une ancienne forge en espace culturel

Architecte : Céline Favreau
Edifice

Espace jeunesse de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

La communauté de communes dispose d'un espace jeunesse dans lequel évoluent plusieurs activités (Multi-accueil, accueil RAM, ludothèque, centre de loisirs...), et souhaite engager son extension notamment pour accueillir les enfants sur 5 jours. Cela nécessite de modifier l'existant et obtenir un agrément en adéquation avec les usages.

L'objectif est de valoriser cet équipement, et de le rendre performant tant sur son fonctionnement que sur son rendement.



CCVG - Espace jeunesse

La démarche est de :

Analyser les besoins

Compiler tous les documents à disposition donnant des informations sur le bâtiment et permettant d'établir **l'état des lieux**. Le cas échéant, faire établir ces documents

Proposer différents scénarios chiffrés

Les actions menées ont été de :

Comprendre le fonctionnement actuel.

Comprendre les objectifs, les perspectives d'évolution envisagées

Evaluer le contexte démographique

Mesurer la capacité du site (possibilité d'extensions)

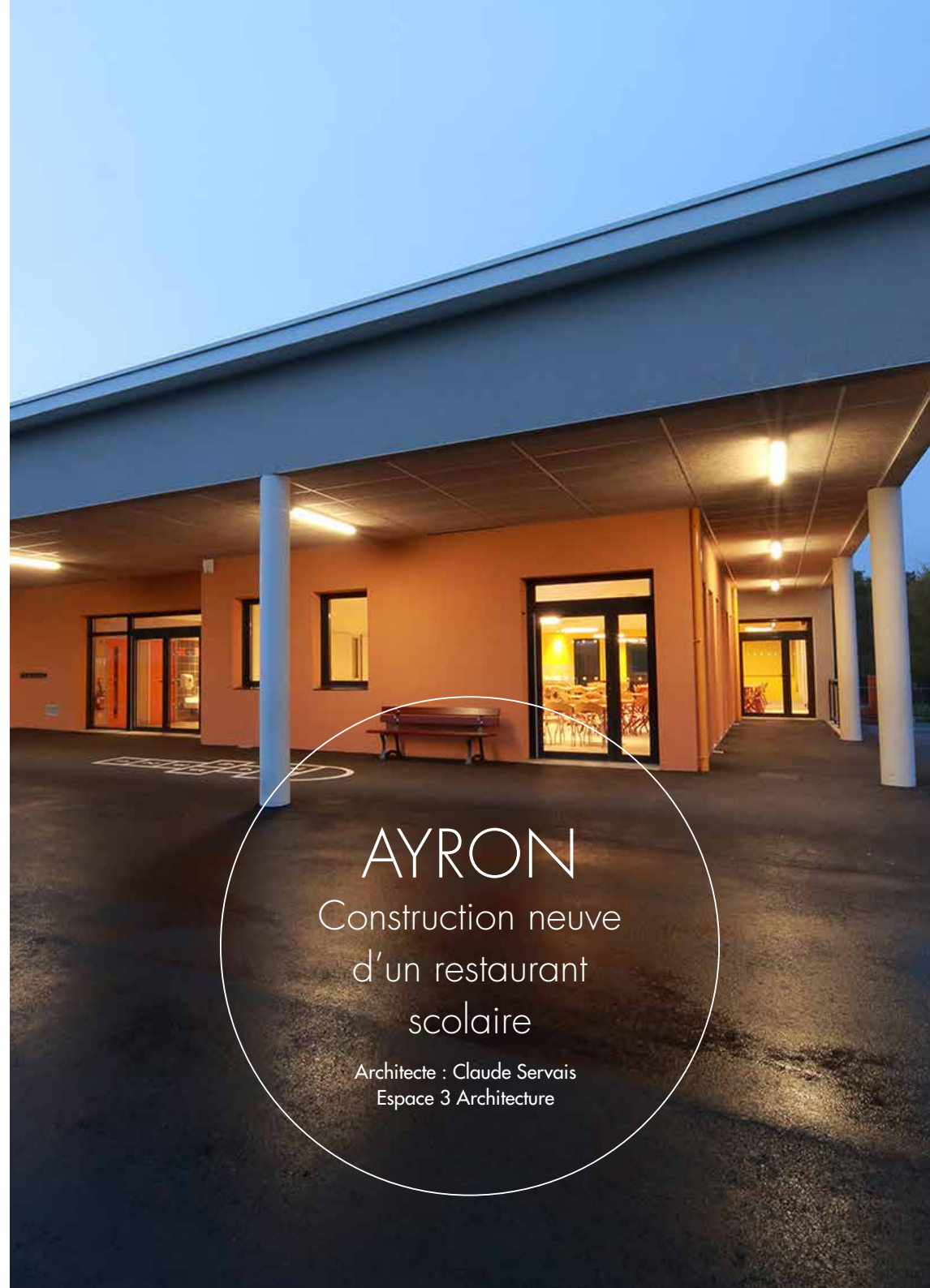
Evaluer le potentiel du bâti (conservation des ouvrages, nature du bâti...)

Rappeler le cadre technique et administratif réglementaire dans lequel le projet s'inscrit

Mettre en place le cahier des charges et évaluer les surfaces

Identifier les différentes compétences indispensables à la conduite du projet

Planifier les démarches à engager



AYRON
Construction neuve
d'un restaurant
scolaire

Architecte : Claude Servais
Espace 3 Architecture

Siège de la Communauté de Communes du Haut Poitou

La Communauté de Communes du Haut Poitou s'est fortement agrandie et mène une double réflexion sur ses locaux loués à usage administratif dont certains sont externalisés et sur la création d'un centre technique unique. Concernant les bureaux du siège administratif de la communauté de communes, l'objectif est de réunir l'ensemble des services sur un seul site avec diverses possibilités déjà évoquées en interne : acheter les locaux actuels et prévoir des travaux de réaménagements, prospecter sur un nouveau foncier, réinvestir une friche, ... En parallèle, la création d'un centre technique unique est évoquée pour faciliter et optimiser le travail des agents et améliorer les conditions du travail en équipe. Un énorme travail de concertation est actuellement en cours pour s'assurer de la cohérence entre les attentes, les besoins et les possibilités techniques des bâtis existants ou des sites potentiels.

La CCHP ne s'interdit pas d'élargir sa réflexion à réunir les deux projets en un, et pour cela, elle a besoin de faire réaliser une étude de faisabilité pour déterminer à quelles conditions techniques, réglementaires et financières cette opération peut être décidée.

Modification du PLU de Roiffé

Dans le cadre des missions en urbanisme, l'AT86 croise les dimensions du projet de territoire avec celles de l'application concrète du document d'urbanisme. Ainsi, elle propose un accompagnement des collectivités souhaitant faire évoluer leurs documents d'urbanisme pour répondre aux besoins du territoire et notamment rendre possibles des projets qui n'auraient pu être accordés lors de l'instruction des autorisations du droit des sols. Les communes de Roiffé, Saix et Morton souhaitent créer un groupe scolaire pour le SIVOS qu'elles constituent.

En complément d'une étude de faisabilité déterminant le site préférentiel pour l'implantation du nouveau groupe scolaire, l'AT86 a été missionnée en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans la conduite de la modification du plan local d'urbanisme.



VIVONNE
Complexe sportif
restructuration
et extension 2019

Architecte : Benoît Engel
Beaudoin Engel Architectes

Perspectives

Une ingénierie financière en amont dans les études :
L'AT86 propose un outil en matière d'ingénierie financière ancré dans la réalité qui permet :

De simuler la faisabilité financière des projets portés par les élus

De conseiller et d'orienter les élus dans leurs recherches de financements

Pour demain... accompagner notamment les Communautés de Communes sur des projets de territoire, reliant les projets locaux aux enjeux territoriaux :

Garantir la cohérence des objectifs à l'échelle du territoire

Inscrire la mobilité et les enjeux environnementaux aux études territoriales

Accompagner les communautés de communes sur les outils de planification et d'aménagement : PLUi, SCOT, démarche AEU2®

Accompagner les communautés de communes sur les outils de transition énergétique : réinvestir les anciennes friches, développer des labels

Anticiper sur le déclin des commerces en périphérie et pas uniquement en centre-bourg

Mettre en concordance les missions de conseils du CAUE et celle de l'AT86, afin de compléter une offre la plus complète possible.



INGRANDES

Construction d'un kiosque sur le circuit de modélisme

Architecte : Julien Secheresse
AJSA



3 • MONTAGE DE PROJET

L'AT86 accompagne les collectivités afin de construire une démarche de projet, de garantir la prise en compte des différents enjeux et d'aboutir à un résultat conforme aux attentes des élus. L'objectif est de transcrire les intentions d'un programme dans un cadre réglementaire et administratif et qui s'inscrit à l'échelle de la commande publique. Il s'agit de transformer un outil d'aide à la décision vers un outil de commande publique : rédaction d'un programme, élaboration des pièces écrites pour un marché public, accompagnement des communes pour désigner les équipes compétentes, pour animer les échanges entre les différents partenaires d'un futur projet.

Cet accompagnement concerne des projets d'urbanisme opérationnel, de requalification d'espaces publics, de développement local à l'échelle communale ou intercommunale...

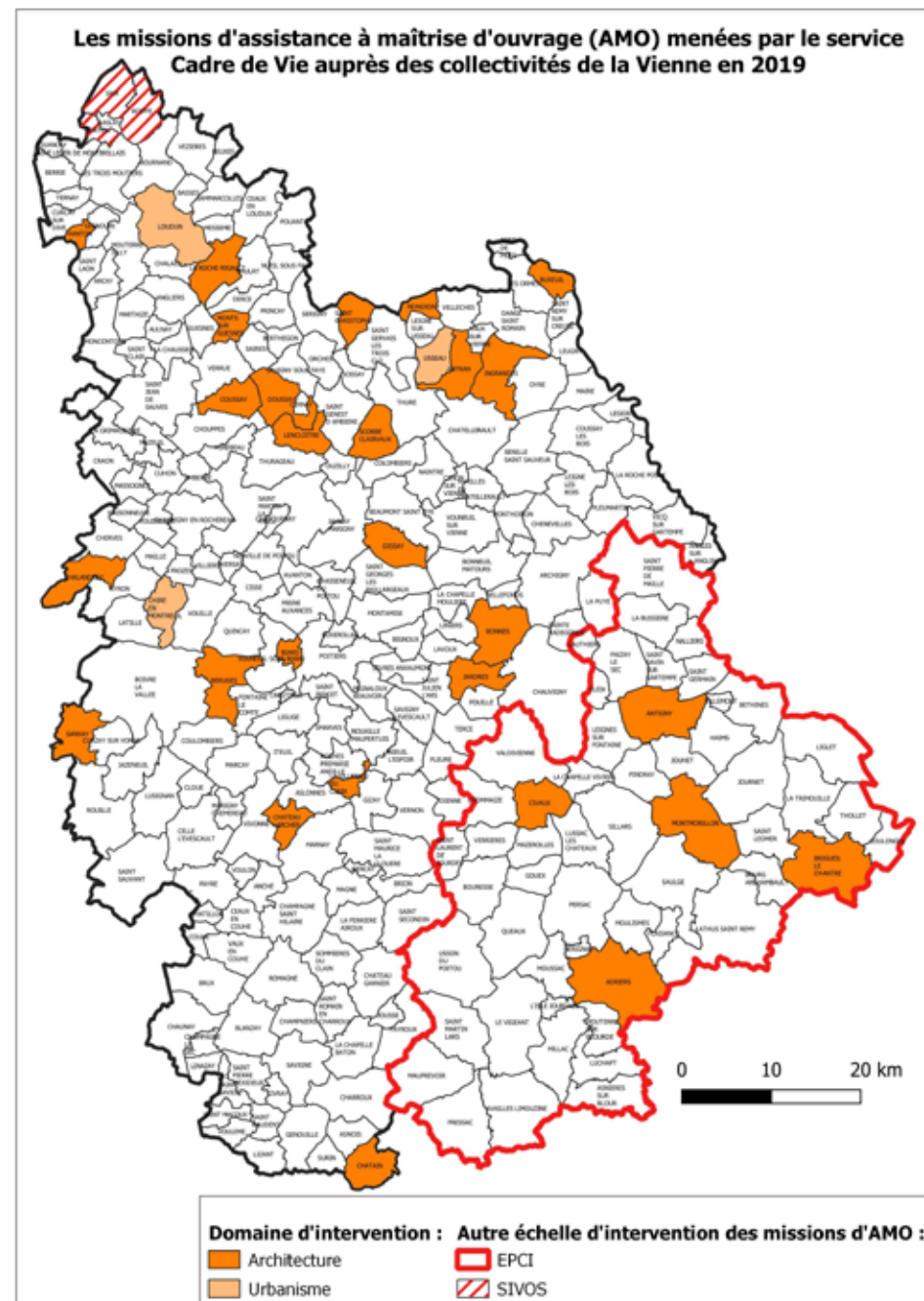
L'activité sur cette thématique représente 36 missions d'AMO sur l'année 2019 :



Accueil de gîtes et de séminaires à Brigueil-le-Chantre

La commune de Brigueil-le-Chantre se situe dans le Sud-Est de la Vienne et bénéficie d'un environnement exceptionnel avec ses quatre zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : la vallée de l'Asse, l'étang de la Planchille, la prairie de Lasse et la vallée de Salleron. La commune dispose en centre-bourg d'une ancienne maison de retraite et souhaite redonner vie à cet édifice pour en faire un lieu d'accueil touristique de type gîtes de groupe ou équivalent.

L'AT86, dans sa mission d'AMO, a élaboré une pré-programmation pour permettre à la collectivité de faire un choix en tenant compte des enjeux fonctionnels, architecturaux et environnementaux du site, avec pour chaque proposition présentée, les implications financières associées. La commune a fait le choix de s'inscrire dans les contraintes du bâtiment existant en conservant un principe d'aménagement proche de la configuration actuelle. L'objectif est de développer un lieu mixte à tiroir permettant d'accueillir 23 personnes soit :

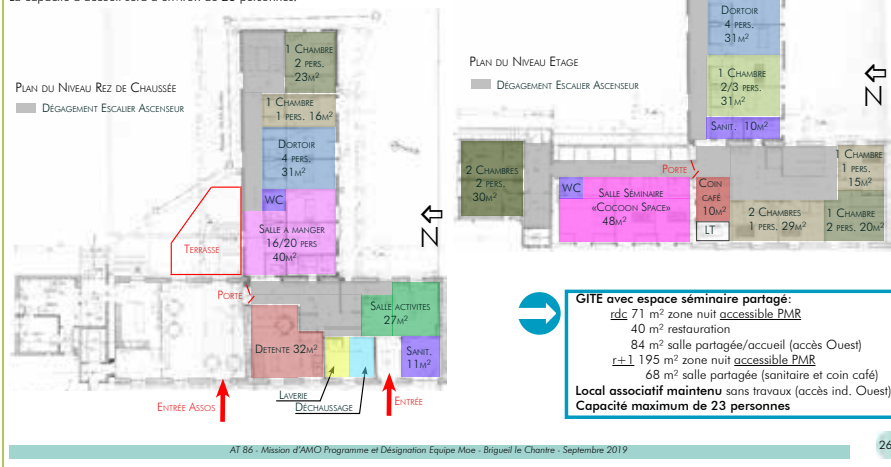


Des activités en séminaire avec possibilité de couchage sur site
Des hébergements plus familiaux en

mode "grands gîtes" en se donnant la possibilité de restreindre l'espace

3. Proposition 2bis

Cette proposition 2bis est aussi inscrite dans le périmètre du bâtiment existant, en conservant un principe d'aménagement proche de la configuration actuelle des locaux. L'idée est d'avoir un lieu mixte à trois permettant d'accueillir soit:
- des activités en Séminaire avec possibilité de couchage sur site (ex: retraite nature, stage yoga ou autre,...)
- des hébergements plus familiaux en mode «grands gîtes» en se donnant la possibilité de restreindre l'espace (suppression de l'accès à l'aile Nord).
La capacité d'accueil sera d'environ de 23 personnes.



Projet : Accueil de gîtes et de séminaires à Brigueil-le-Chantre



Brigueil-le-Chantre

Restauration des deux églises de la Roche-Rigault

La commune de La Roche-Rigault regroupe 2 anciennes communes depuis 1972. Elle rassemble sur son territoire deux anciennes paroisses avec leurs églises romanes construites et sculptées dans la pierre de pays, le tuffeau.

Sur ces deux églises qui, pour l'une est inscrite et l'autre est classée sur les parties abside et clocher, des désordres sont apparus notamment suite à la catastrophe naturelle de juin 2018, où la commune a été reconnue par arrêté pour sécheresse/mouvement de sol.

Sans un diagnostic poussé sur la structure de ces édifices, ce projet ne peut être engagé. C'est pourquoi il est attendu de définir les limites de la préservation patrimoniale souhaitée et des équipements existants, afin d'estimer précisément la nature des travaux à réaliser et leur coût.

A cette fin, la commune a décidé d'engager actuellement une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'un accord-cadre avec un premier marché subséquent pour la mission DIAGNOSTIC.

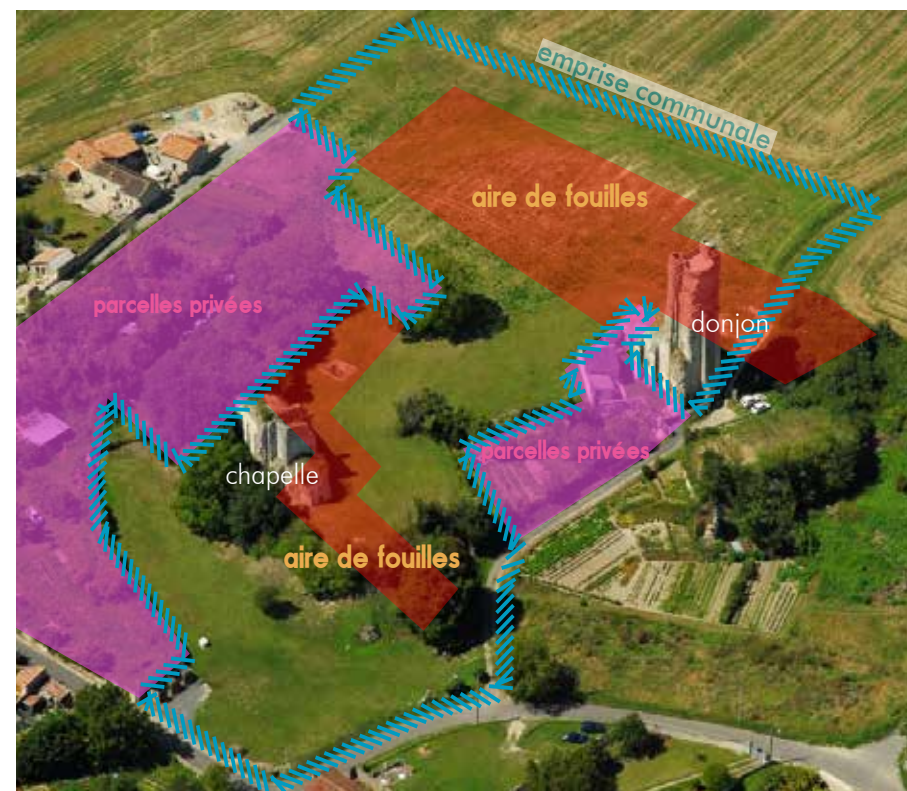


Eglises de la Roche-Rigault

Valorisation du pôle Châtelain à Scorbé-Clairvaux

Scorbé-Clairvaux a le souhait d'un projet à long terme de mise en valeur du pôle châtelain par l'aménagement d'un site d'interprétation et la restauration du donjon et de la chapelle s'y trouvant. En effet, depuis plusieurs années, la commune accueille des campagnes de fouilles sur ce site. Les découvertes récentes lui font prendre de la valeur d'un point de vue historique, archéologique et patrimonial, aboutissant à la préconisation de la DRAC pour une extension de la protection de tout le site afin d'avoir une appréciation globale du lieu. **Devant l'ampleur du projet, la commune a sollicité l'AT86 pour savoir de quelle manière elle pouvait les accompagner.**

Dans un premier temps, il a fallu imaginer une mission d'accompagnement sur mesure qui s'est traduite par la proposition de :



- La constitution et l'animation d'une commission technique pour le pilotage du projet
- La rédaction d'un document de présentation du projet

- L'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre par une équipe pluridisciplinaire, selon une procédure la plus appropriée
- Le suivi des études

Lotissement à Usseau

La commune d'Usseau a acquis 7 ha qu'elle souhaite valoriser par la création d'un quartier d'habitat qualitatif s'intégrant au mieux dans le fonctionnement urbain de la commune. Dans la perspective de mener une opération de qualité équilibrée financièrement, la commune a sollicité l'assistance de l'AT86 pour la mise en place d'une démarche de projet définissant la faisabilité technique et financière de l'opération tout en associant, de façon adaptée, les différents acteurs du territoire.

L'AT86 a ensuite accompagné la commune de Usseau dans la rédaction des pièces du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre puis dans le suivi de la mission confiée à ce prestataire.



Maîtrise d'œuvre : TendreVert



Perspectives

Promouvoir des démarches transversales
 Développer la prise en compte de la dimension paysagère et patrimoniale des projets : Renforcer les démarches environnementales auprès des collectivités, en présentant un modèle de " prestations environnementales " envisageable pour un projet type :

Sensibiliser et accompagner aux démarches liées à la transition écologique : adapter les bâtiments au changement climatique " BAT-ADAPT " en apportant une lecture opérationnelle des objectifs à atteindre

Initier les collectivités à s'inscrire dans des partenariats à thèmes : mise en place de clauses dans les pièces écrites (insertion professionnelle, offres vertes), mise en réseau avec des partenaires (Energie Vienne, Odéys,...)

Proposer des installations techniques partagées à l'échelle d'une com-

mune, d'une communauté de communes : chaufferie alimentée par des énergies renouvelables, mise en place de réseau de chaleur.

Développer des outils de sobriété énergétique : Label Cap Citergie afin de réduire les consommations d'énergie d'une commune, gestion de l'éclairage public (vitrines, hall bâtiments communaux, ...), mise en place d'un contrat de performance énergétique, introduction de critère de performance énergétique dans les marchés publics.

Après travaux	
Etiquette énergie (kWheP/m ² SHON.an)	Etiquette climat (kg CO ₂ /m ² SHON.an)
Consommation estimée : 35	Emission de GES estimée : 1
<i>Bâtiment économe</i>	<i>Faible émission de GES</i>
← 30 A	← 5 A
31 à 100 B	6 à 15 B
101 à 210 C	16 à 30 C
211 à 350 D	31 à 50 D
351 à 500 E	51 à 100 E
501 à 750 F	101 à 150 F
> 750 G	> 150 G
<i>Bâtiment énergivore</i>	<i>Forte émission de GES</i>



4 • CONDUITE D'OPÉRATION ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

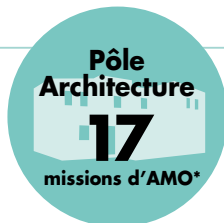
Dans le cadre de missions d'AMO conduite d'opération, il s'agit d'accompagner les collectivités par le suivi technique, administratif et financier des projets, de la conception architecturale jusqu'à la réception et la fin de garantie de parfait achèvement. **L'objectif est d'être aux côtés de la collectivité pour l'accompagner dans son rôle de maître d'ouvrage dans le cadre de la commande publique** : suivre le projet techniquement et administrativement, maîtriser l'enveloppe budgétaire, régulariser les différents prestataires, instaurer un dialogue constructif entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

De plus, l'AT86 peut également assister les communes par la conception jusqu'au suivi et la réception de travaux d'opérations d'aménagements d'espaces publics.

L'activité sur ces thématiques représente :

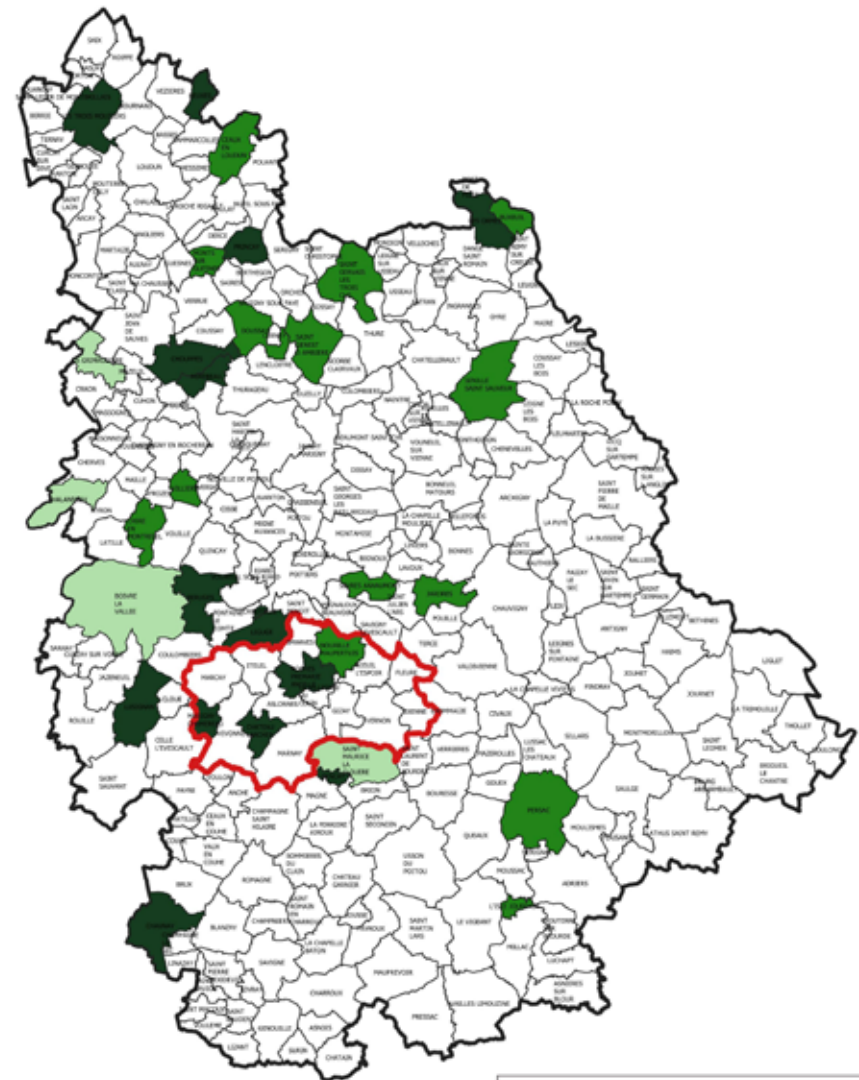


*de maîtrise d'œuvre



*de conduite d'opérations

Les missions opérationnelles menées par le service Cadre de Vie auprès des collectivités de la Vienne en 2019



Intervention à l'échelle intercommunale

Type de mission :

■ Maîtrise d'œuvre

■ AMO conduite d'opération

■ Maîtrise d'œuvre et AMO conduite d'opération



LES ORMES

Aménagement de la place des halles

AT86 Service Paysage

Aménagements

Les Ormes - La Place des Halles

Suite aux travaux de réfection et d'effacement des réseaux dans la rue Pierre d'Argenson, la municipalité des Ormes a souhaité procéder à l'aménagement de ses espaces publics et à la valorisation de son patrimoine exceptionnel. Le projet, situé aux abords immédiats du Château des Ormes (classé MH), inclut la place de l'église et ses anciennes halles, ainsi qu'un accès à la Vienne, ancien embarcadère en pavage pierre. L'aménagement a fait l'objet d'une concertation en amont et d'un suivi de la réalisation de la part des services de la DRAC /UDAP et de l'Architecte du patrimoine en charge du château.

A la faveur d'une réfection qualitative de l'ensemble des sols, la priorité a été donnée aux piétons sur l'ensemble de l'espace et une zone de rencontre avec limitation à 20km/h a été créée.

Suite à la phase d'étude qui s'est étalée sur 2018, les travaux se sont déroulés en deux phases d'avril à novembre 2019.

Verrue - extension d'un cimetière communal

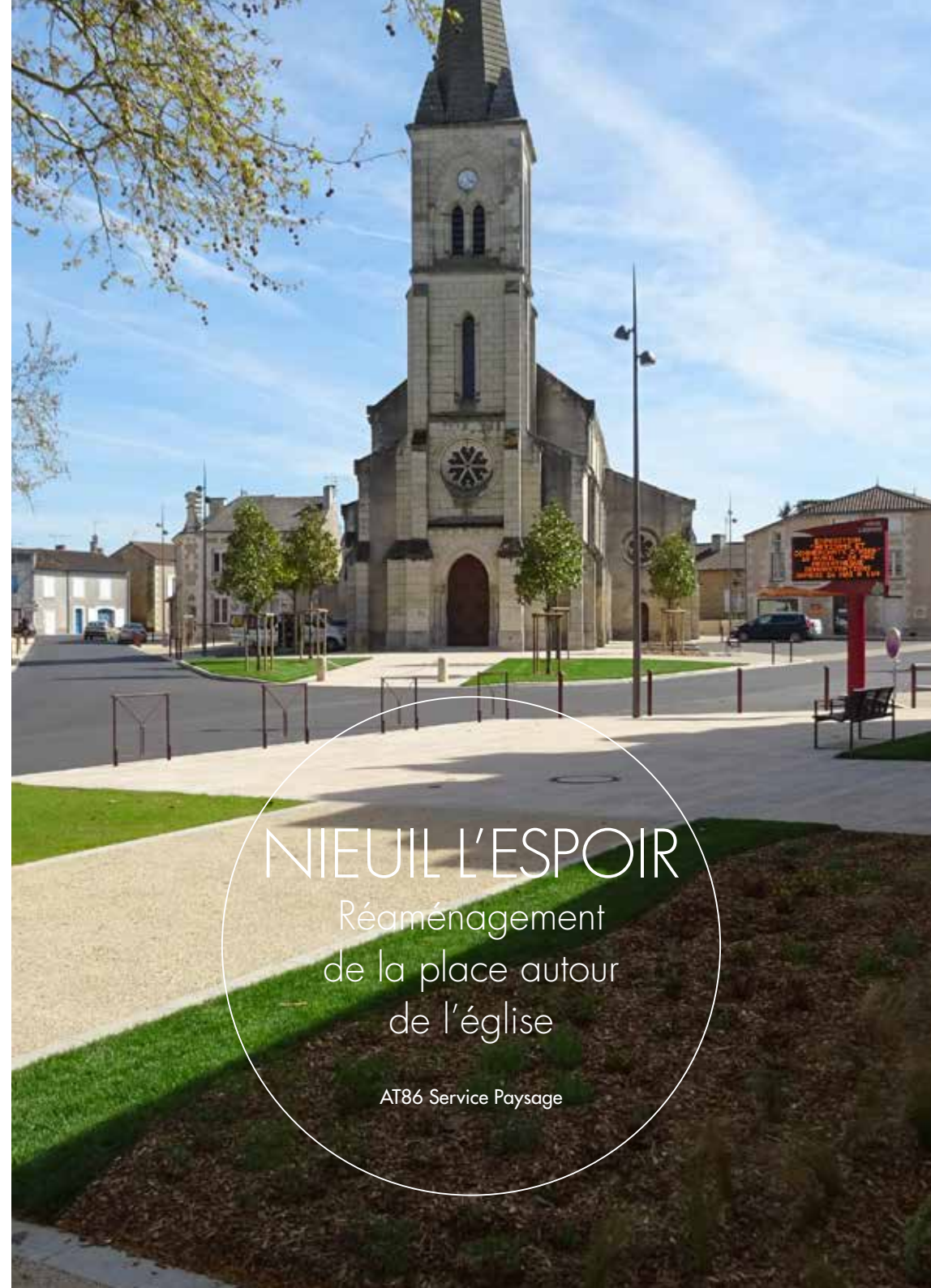
La commune de Verrue, confrontée à un manque de place dans son cimetière, a sollicité l'AT86 pour étudier la faisabilité de l'extension projetée et d'un espace cinéraire et l'assister dans la réalisation des travaux.

Une solution, en continuité du cimetière actuel, avec maintien des murs traditionnels existants a été choisie. Un soin particulier a été apporté sur la perception du site avec la réalisation de la nouvelle entrée et d'un mur de façade en maçonnerie de pierre locale, la pierre de cosse, très présente dans le village.

Réalisation sur 4 mois à compter d'octobre 2019



Extension d'un cimetière communal à Verrue



NIEUIL L'ESPOIR

Réaménagement
de la place autour
de l'église

AT86 Service Paysage

Rénovation du château de Chiré-en-Montreuil

Afin de compléter son offre culturelle, la commune de Chiré-en-Montreuil souhaitait la création d'une salle d'exposition et de deux salles multimédias qui pourraient également être utilisées en salles de réunion. L'idée était de donner aux associations, aux étudiants, et compagnies artistiques usagers de la salle de spectacle " Le Pressoir ", des espaces annexes et complémentaires. La salle du " Pressoir " et le château se trouvant sur le même site, le réaménagement des grandes dépendances du château pour accueillir ces fonctions devenait une évidence.

Les objectifs sont d'améliorer le confort d'usage toute l'année, d'améliorer la performance énergétique du bâtiment (murs, menuiseries extérieures, ...) et mettre aux normes réglementaires dont l'accessibilité PMR comprenant les aménagements des abords.

Réalisation sur 4 mois à compter d'octobre 2019



Espace de détente avec une verrière métallique avec son apport de lumière naturelle, des équipements (évier, frigo,...) pour profiter pleinement d'un espace convivial

Salle multi-activité/exposition composée de 3 salles fonctionnelles de 25, 50 et 55m² avec hall, réserves et blocs sanitaires, avec des matériaux en cohérence avec les usages: Enduit traditionnel, carrelage grès, plafond suspendus 60x60,...



Aménagement extérieur avec le traitement des façades à la chaux naturelle, finition dite à pierres devinées, un revêtement stabilisé en gravillon ton clair, et une rampe extérieure en béton désactivé

Rénovation du château de Chiré-en-Montreuil

École élémentaire de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers

La commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers dispose d'un groupe scolaire regroupant une école maternelle et une école élémentaire.

Ce groupe scolaire faisait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune de Saint-Christophe. Depuis la rentrée 2019, un SIVOS a été créé, à la place, avec les communes de Sérigny et Sossay qui les ont rejointes. En prévision de l'accroissement de ses effectifs, la commune a décidé dès 2017 de restructurer son école élémentaire afin d'y accueillir la création d'une 5ème classe, d'améliorer le confort d'usage et les performances énergétiques de l'école et enfin d'y prévoir la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite.

Afin d'optimiser la durée des travaux, la commune a pu déménager l'école élémentaire dans les locaux vacants de l'école maternelle, des associations et du périscolaire.

Les travaux ont commencé en juillet 2019 pour une durée de 12 mois afin de pouvoir rouvrir l'école à la rentrée 2020.



École élémentaire de Saint-Gervais-les-trois-Clochers

Perspectives

Dans le cadre des missions d'AMO Conduite d'opérations, l'AT86 propose :

D'accompagner les communes sur le suivi des objectifs liés à la transition écologique et numérique : évaluation, mise en réseau avec les acteurs/partenaires, outils de vulgarisation

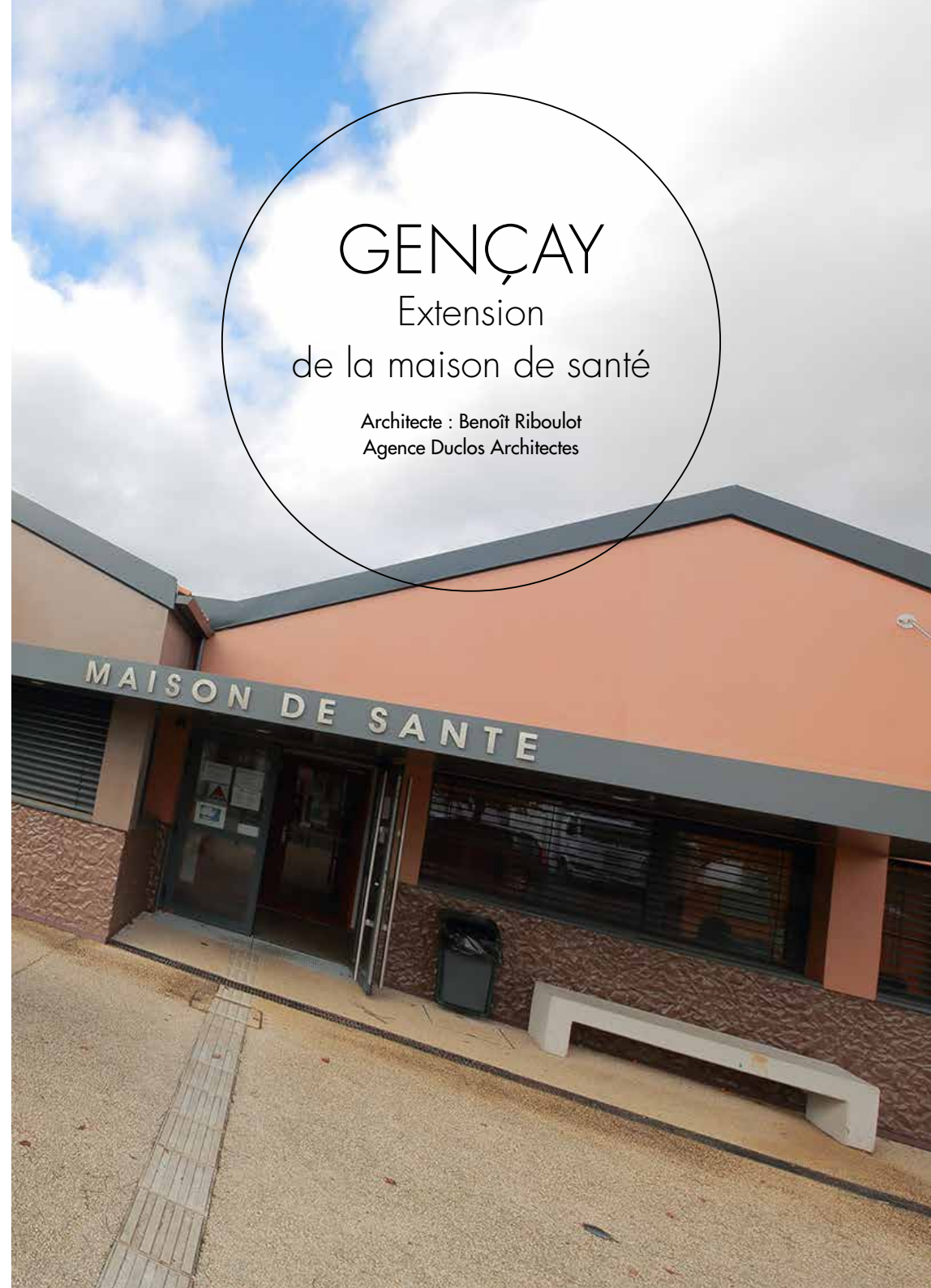
D'accompagner les communes sur la formation des agents/élus liés aux outils développés dans le cadre de la transition écologique et numérique : appropriation des installations techniques, suivi et " reporting " des

données, exploitation des données, remise en concurrence des acteurs de la maintenance

D'introduire une démarche qualité aux phases de pré-réception d'un chantier, lors de la levée des réserves et tout au long de la Garantie de parfait achèvement d'un bâti en fonctionnement (N-9, N-6 et N-3 mois avant fin de GPA)



Visite thématique avec le C.A.U.E. 79 à Pompaire





LA GRIMAUDIÈRE

Réaménagement
de la place autour
de l'église

AT86 Service Paysage

5 • INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en 2015 pour les communes dotées d'un document d'urbanisme, l'AT86 s'est positionnée pour accompagner les communes le souhaitant par l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme :

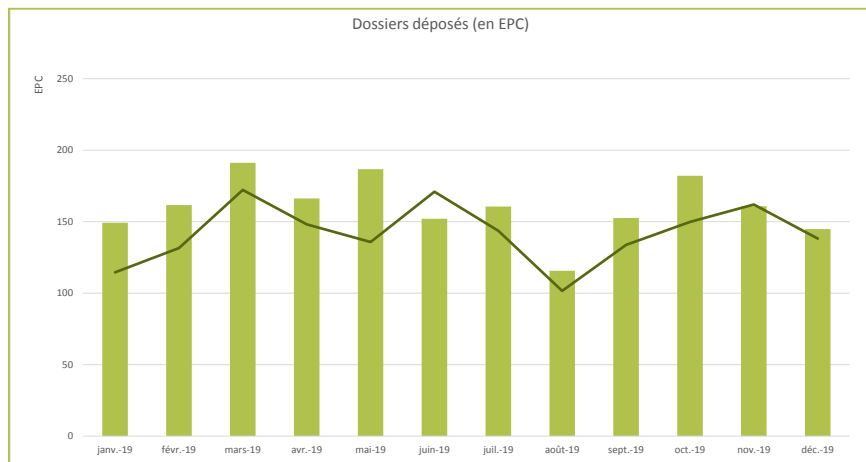
Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) et opérationnel (CUb)
Déclaration Préalable (DP)
Permis de Construire (PC) et Permis de Construire pour une Maison Individuelle et/ou ses annexes (PCMI)
Permis d'Aménagement (PA)
Permis de Démolir (PD)

En 2019, 75 communes adhèrent au service d'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS).

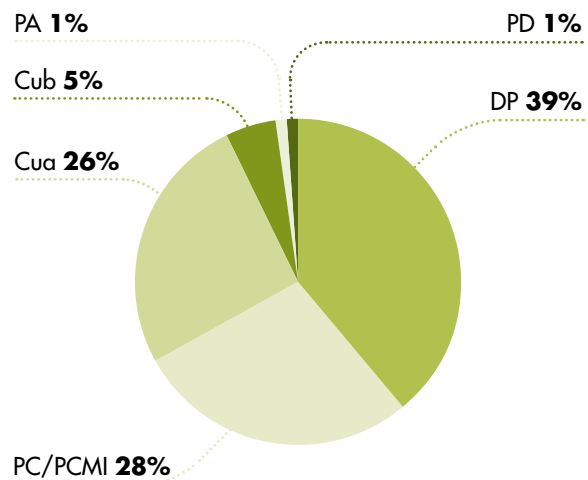
Afin de mesurer l'activité du service, le temps passé par type de dossier est reporté à une référence qui est l'instruction d'un permis de construire dont les correspondances sont les suivantes :

1 dossier de CUa	Equivalut à 0,2 Equivalent Permis de Construire (EPC)
1 dossier de CUb	Equivalut à 0,4 EPC
1 dossier de DP	Equivalut à 0,7 EPC
1 dossier de PC ou PCMI	Equivalut à 1 EPC
1 dossier de PA	Equivalut à 1,2 EPC
1 dossier de PD	Equivalut à 0,8 EPC

L'activité ADS du pôle urbanisme en 2019 a été marquée par une hausse d'activités par rapport à l'année 2018. Près de 4000 dossiers ont été déposés, représentant 1 925 EPC. La moyenne des dossiers instruits par mois est de 160 EPC, contre 141 EPC en 2018.



Le temps d'intervention est porté majoritairement sur l'instruction des déclarations préalables et des permis de construire.



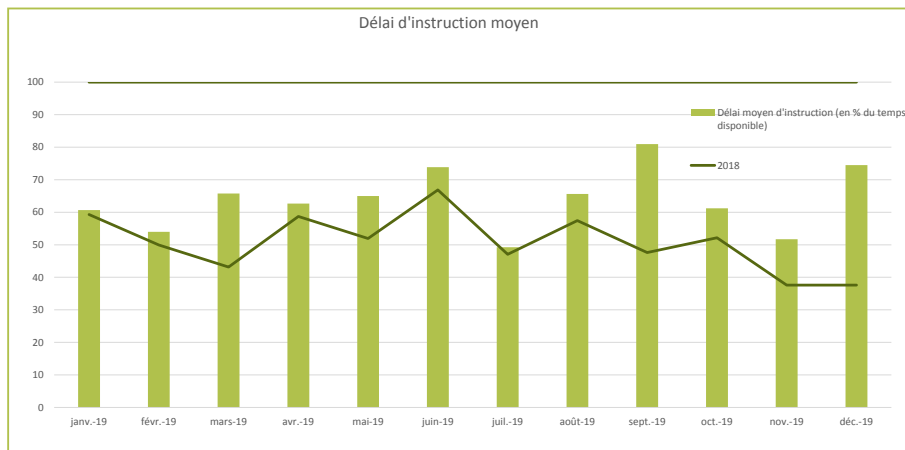
CHOUPPES

Aménagement
d'une aire de jeux
pour les enfants

AT86 Service Paysage



Le délai d'instruction moyen a augmenté par rapport à l'année précédente, avec en moyenne sur 2019 un délai d'instruction à hauteur de 64% (51% en 2018) du délai réglementaire moins les huit jours contractuels laissés au maire pour prendre connaissance de l'arrêté avant signature. Cela s'explique par un nombre de dossiers plus important et des délais de réponse plus longs de la part des autres structures consultées lors de l'instruction.



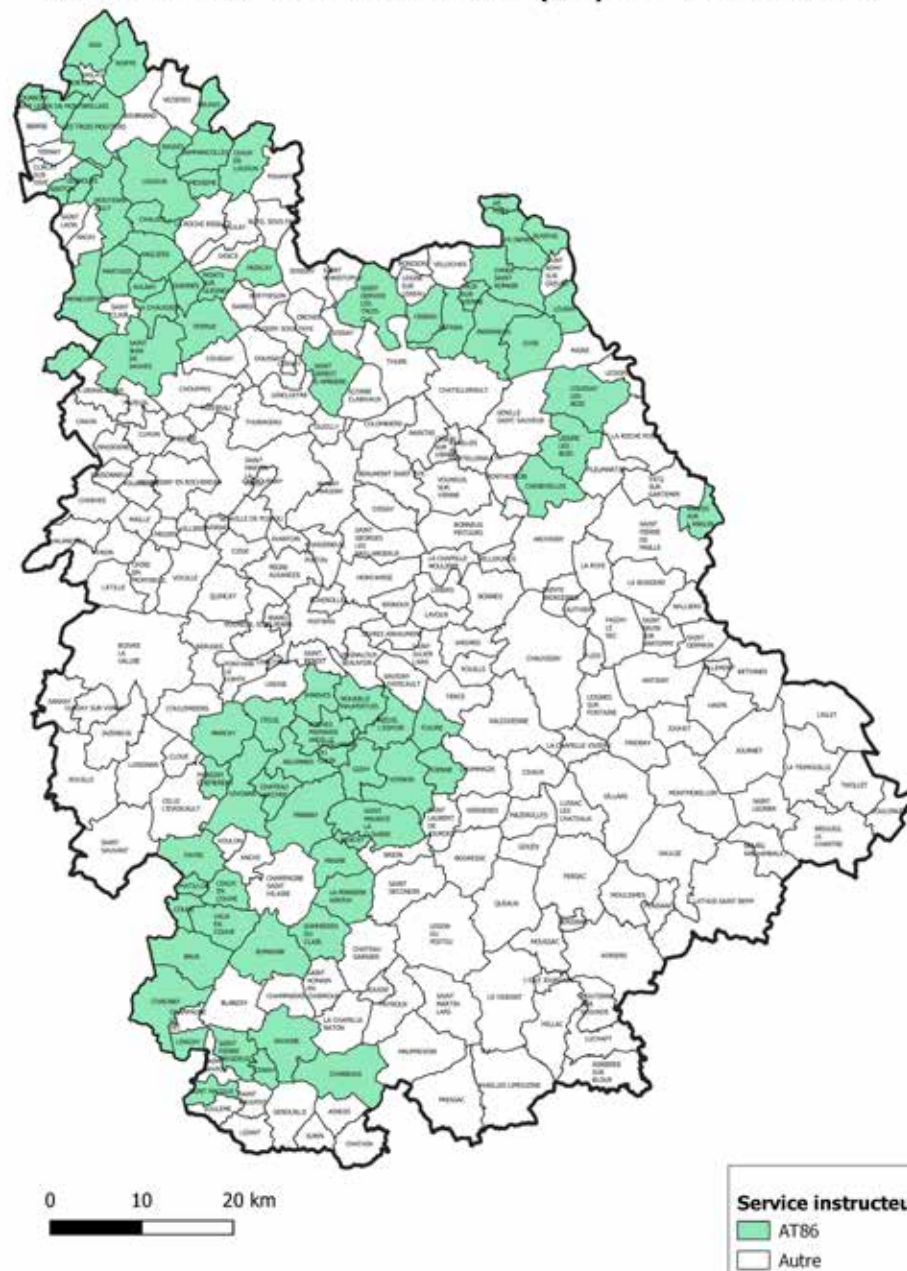
Perspectives

- Continuer à garantir des délais d'instruction performants
- Offrir aux collectivités un appui réglementaire et juridique constant

Renforcer l'accompagnement des collectivités au travers de rencontres territoriales



L'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) dans la Vienne en 2019



SERVICES NUMERIQUES



L'Agence des Territoires de la Vienne - anciennement Vienne Services - a historiquement permis et accompagné le déploiement de l'informatique dans vos collectivités.

Aujourd'hui, les usages numériques se démultiplient à tous les postes d'agents, mais aussi pour les élus et les citoyens. Une équipe experte poursuit la mission en proposant une large palette de services mutualisés, élaborée avec et pour les collectivités, en perpétuelle évolution pour s'adapter aux besoins de tous, et à l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

Assistance aux écoles

Le service assistance écoles accompagne les écoles des collectivités.
70 collectivités bénéficient de notre assistance pour un parc de plus de **2000 matériels** dont plusieurs centaines de tablettes déployées dans les écoles.
Une convention signée au printemps 2019 liant la DSDEN du Rectorat et l'Agence des Territoires de la Vienne renforce les liens d'accompagnement du numérique en établissements scolaires gérés par les collectivités territoriales

Les missions proposées par le service :

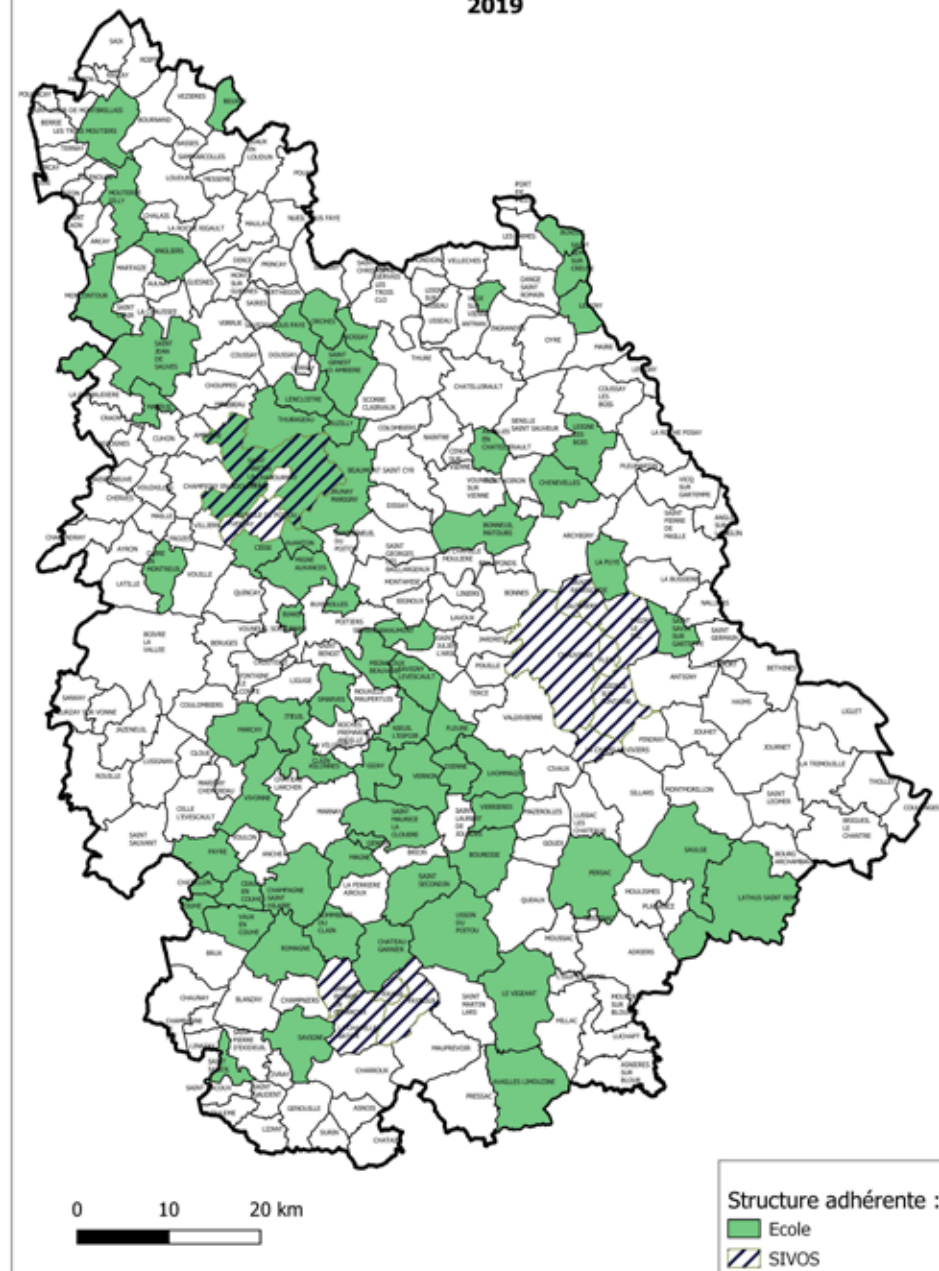
- L'audit et la surveillance du parc
- Le dépannage et l'assistance
- Le paramétrage, la livraison et l'installation de matériels neufs
- L'administration à distance des serveurs dédiés et des protections antivirales.

70
collectivités

2000
matériels



Les communes et groupements adhérents au Service Ecole de l'AT86 en 2019



Système d'Information et d'Administration Numérique

Ce service gère les activités de développement numérique et de déploiement des solutions de dématérialisation.

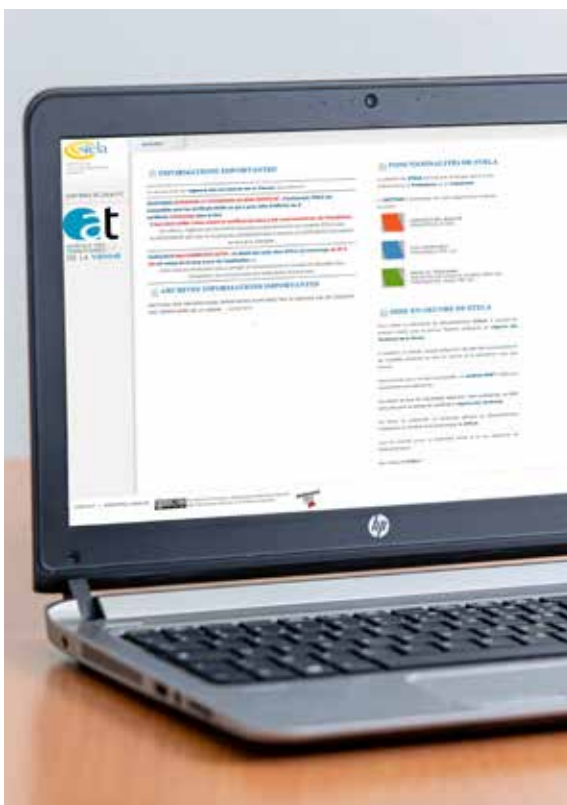
Tiers de Télétransmission au Processus ACTES : transfert au contrôle de légalité de la Préfecture

A ce jour plus de **220 collectivités** pour près de **500 utilisateurs** et plus de **100 000 actes** transmis depuis l'ouverture du service, utilisent la plateforme STELA de dématérialisation du contrôle de légalité des actes et de transmission comptable vers les trésoreries.

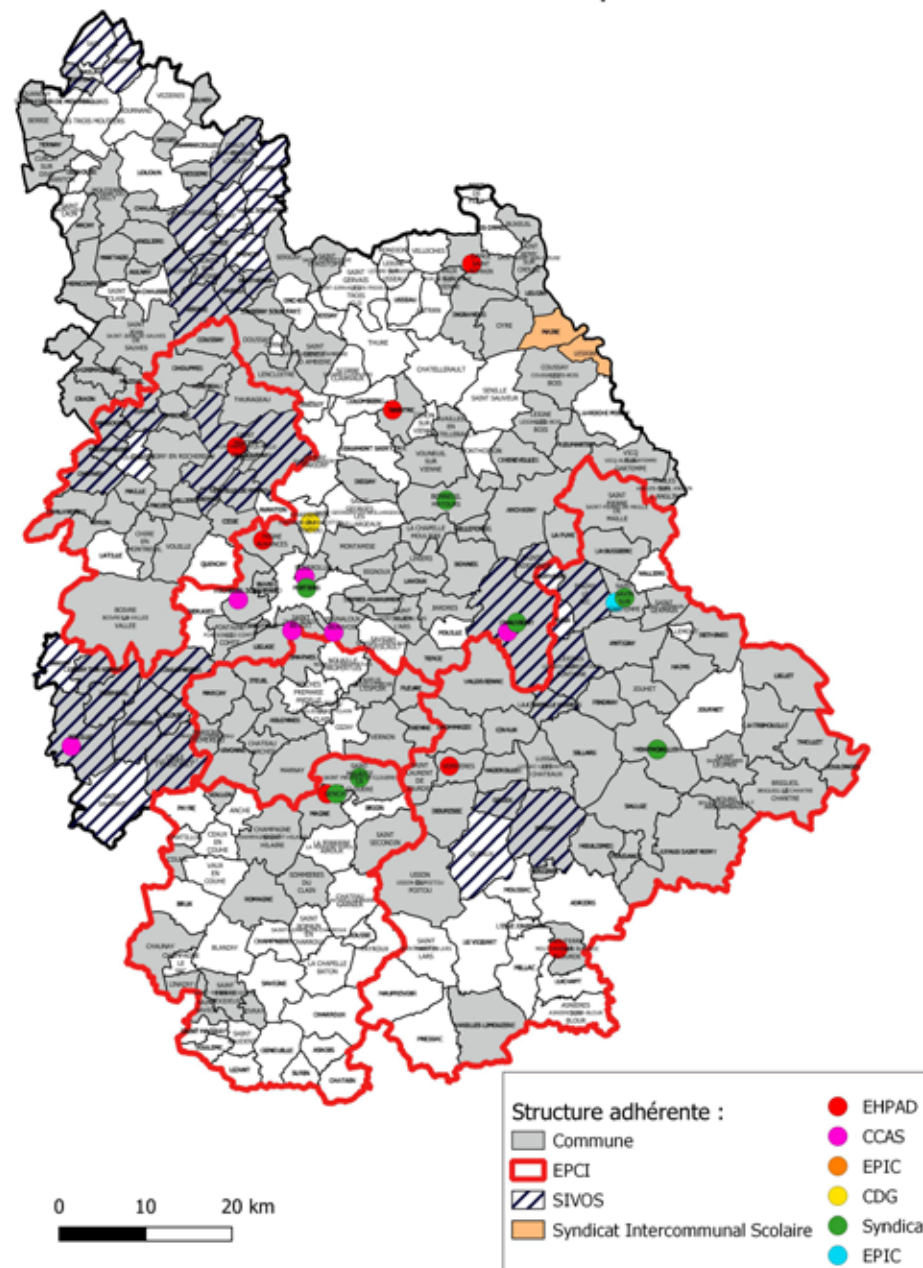
220
collectivités

500
utilisateurs

100 000
actes



Les communes et établissements adhérents à la plateforme STELA en 2019



Dématérialisation des Marchés Publics

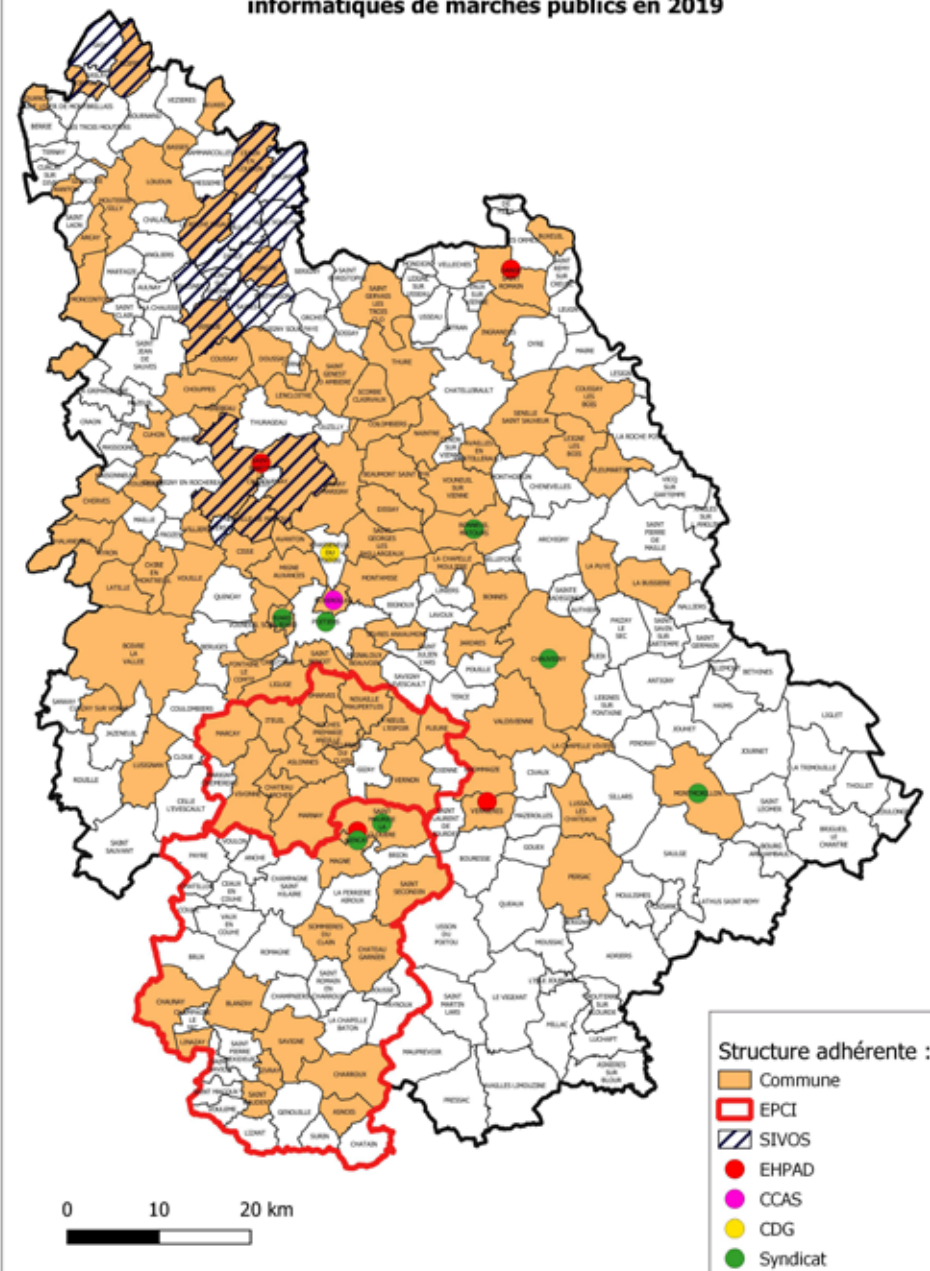
125
collectivités

2500
entreprises

125 collectivités ont un profil acheteur actif ou sont inscrites sur la plateforme (Marchés Sécurisés) de dématérialisation des marchés publics et plus de 2500 entreprises ont un compte de consultation.

La réforme de la commande publique entamée en 2018 évoluant en avril 2019 a été accompagnée grâce à l'organisation d'un club utilisateurs. Plus de 60 personnes ont répondu présents en Juin 2019

Les collectivités ayant bénéficié de l'aide de l'AT86 pour leurs procédures informatiques de marchés publics en 2019



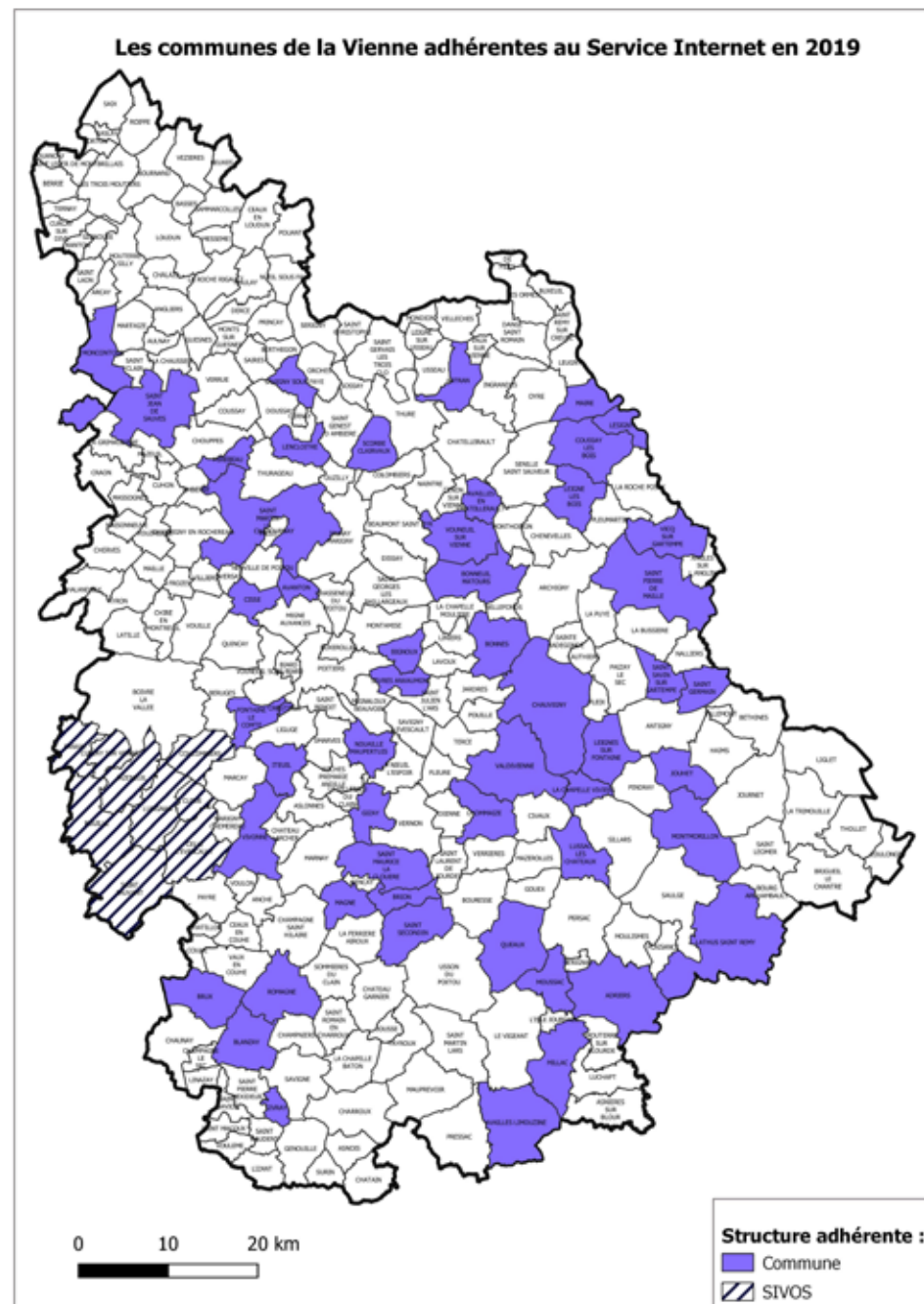
Sites Internet et Chartes graphiques

Enfin **50 collectivités** ont créé un site internet via le concours de notre service.
Plus de **60 sites Internet** sont hébergés sur un serveur dans notre Datacenter.

Les réalisations de logos et chartes graphiques sont aussi disponibles.

50
collectivités

60
sites internet



Système d'information

Le service a reçu de nombreuses demandes d'assistance, sur les messageries et sur de nombreux sujets concernant les Systèmes d'Information des collectivités.

Les missions proposées par la DSI sont :

Supervision des systèmes d'informations des collectivités et de l'Agence des Territoires

Conseil, analyse, préconisation en matière d'architecture réseau, de télécom, de sécurité...

Audit technique de la collectivité

Proposition d'évolution du système d'information

Accompagnement au choix : cahier des charges, analyse des offres, pilotage de la mise en œuvre de nouveaux services, vérification et validation finales

Avec plus généralement une offre de services basée sur :

Plateforme de transmission des Actes et de marchés publics

Outils collaboratifs et messageries ...

Parapheur électronique

Saisine par voie électronique

Sites internet

Participation aux réseaux d'échanges

(locaux et nationaux) sur l'administration numérique

Accompagnement sur les usages et une analyse en matière de télécommunications

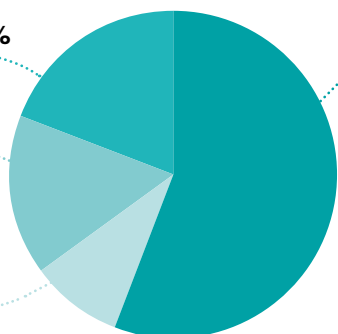
Mise en place du référent numérique

de proximité

Assistance technique **19%**

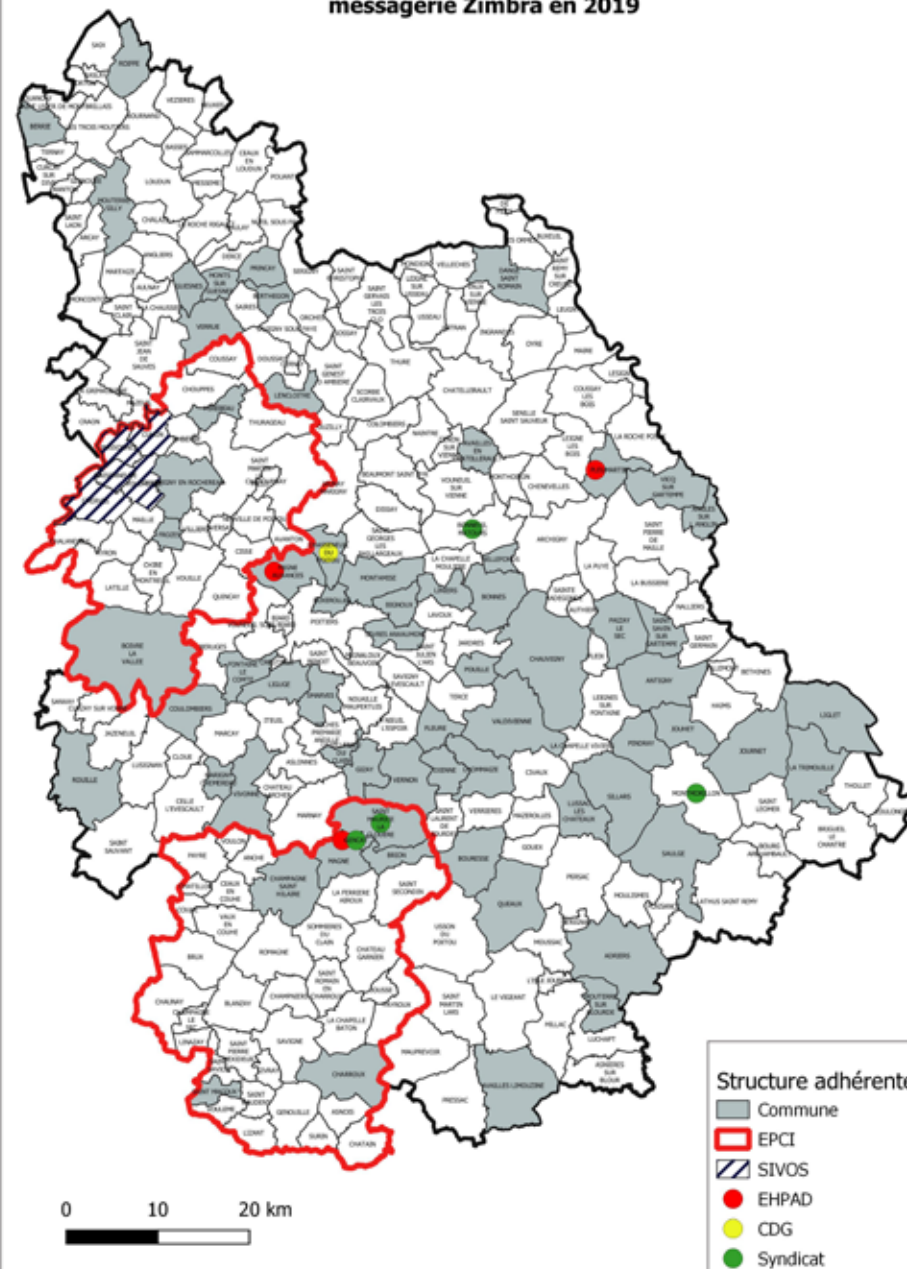
DSI **16%**

Relation Adhérent **9%**



Métiers **56%**

Les communes et autres groupements de la Vienne adhérents à la messagerie Zimbra en 2019



SYNCHRO

Sachez synchroniser
vos courriels
et vos agendas



Les perspectives 2020

Poursuite du déploiement du référent numérique de proximité

Proposition d'un accompagnement des élus à l'usage de leur smartphone et tablette personnels pour une utilisation liée à leur fonction d' élu (synchronisation courriels et agenda...)

Proposition aux élus de tablettes mutualisées entre plusieurs collectivités

Proposition d'un nouveau logiciel mutualisé de gestion des assemblées

Modernisation de la gestion des tickets d'incidents sur le site de l'AT86



2 • ASSISTANCE MÉTIERS

Le Pôle Assistance métiers a vocation à accompagner et former les agents des structures adhérentes aux logiciels métiers proposés par l'AT86.

Nous échangeons avec certaines instances étatiques comme la Direction Départementale des Finances et la Préfecture.

Nous travaillons actuellement avec 3 éditeurs et proposons 2 gammes pour l'état civil et le funéraire :

- Cosoluce** : Budget, Comptabilité, Paie, Etat civil, Funéraire, Elections, Affaires générales
- Sistec** : Funéraire
- Odyssée** : Etat civil

Notre mission consiste à aider les agents, par télémaintenance à utiliser les logiciels.

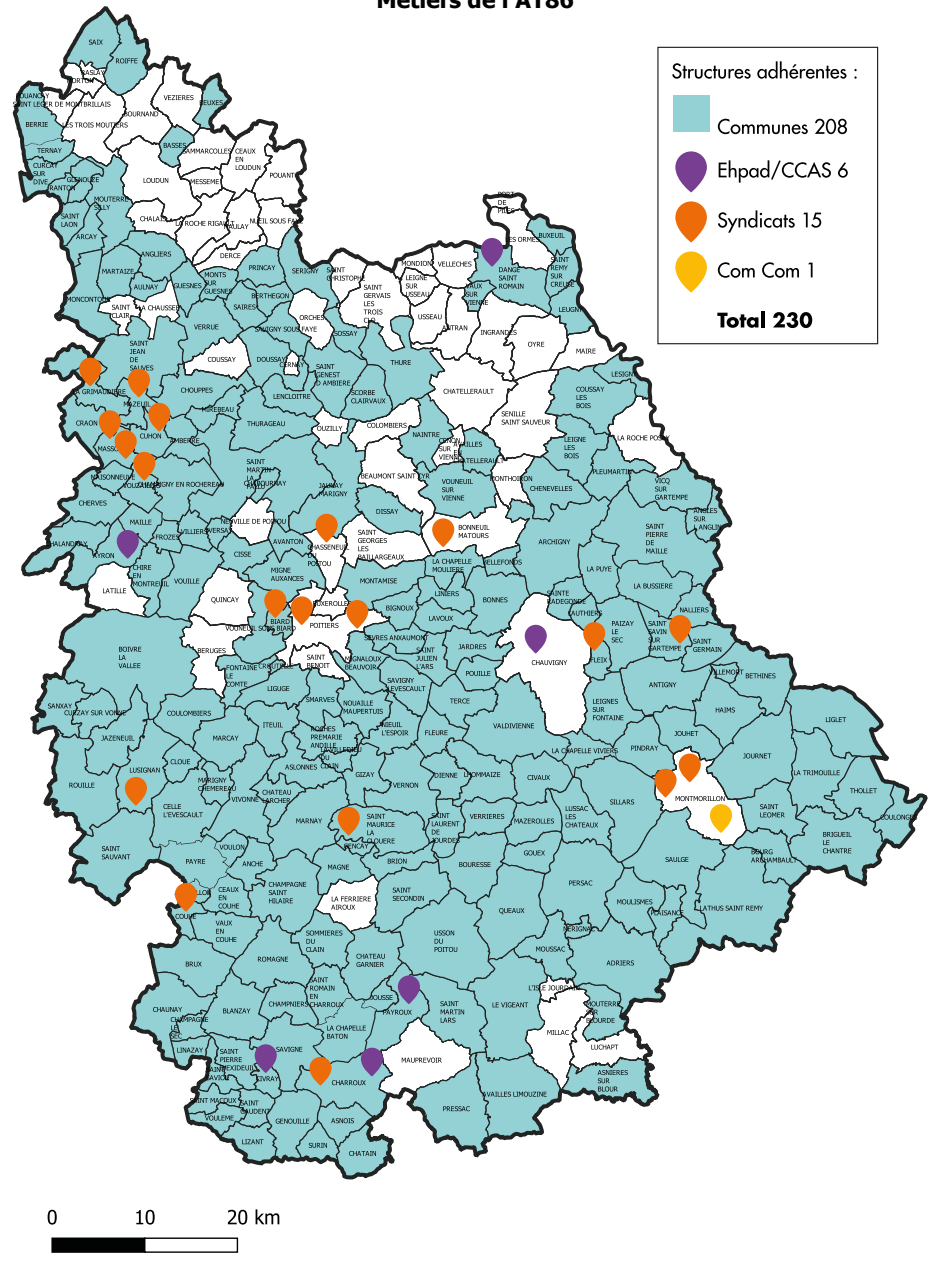
Nous proposons également des modules de formations tout au long de l'année afin de répondre au mieux aux évolutions réglementaires et permettre ainsi aux agents de s'approprier les fonctionnalités des applicatifs.

Il existe trois formats de formations :

- En groupe** (maximum 9 stagiaires) : chaque agent travaille individuellement sur un poste
- En atelier** (maximum 9 stagiaires) : les agents travaillent sur un poste dédié mais sur la base de leur structure et peuvent ainsi, en étant accompagnés d'un formateur, reproduire des cas

pratiques rencontrés dans leur collectivité.
En individuel : formation sur la base de la structure et adaptée aux besoins spécifiques de l'agent. Formation associée à l'AT86 ou dans les collectivités

Les communes et autres structures adhérentes au Service S3 Usages et Métiers de l'AT86

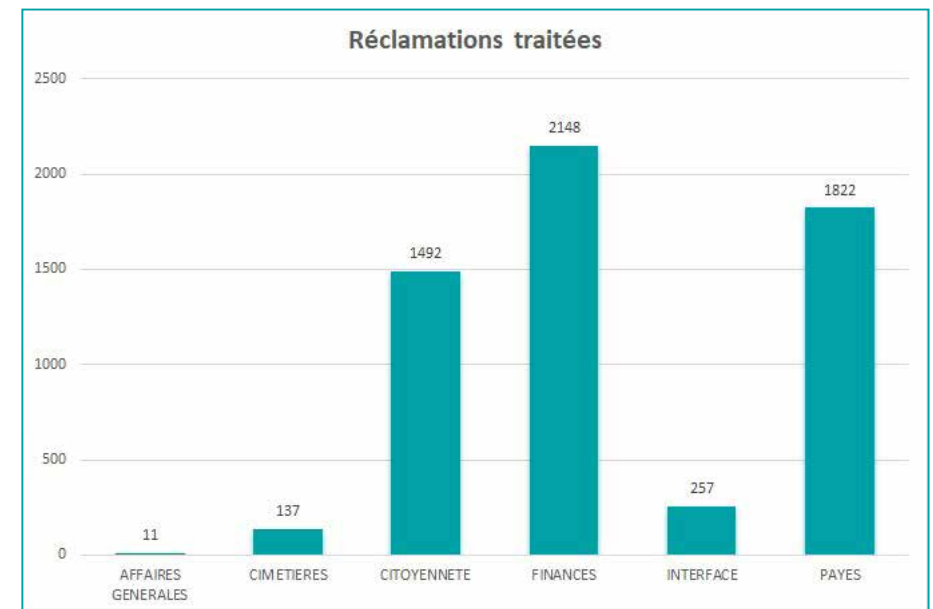




SUPPORTS
pédagogiques
et procédures d'utilisation
des logiciels

Afin de permettre aux agents de travailler en autonomie, nous mettons également en ligne des supports pédagogiques détaillant les procédures d'utilisation des logiciels.

STATISTIQUES



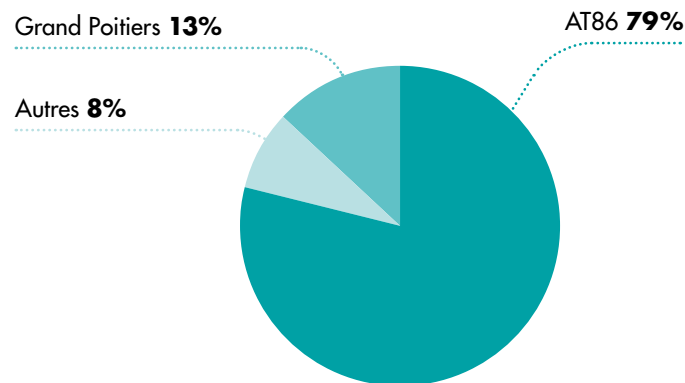
3 • SERVICE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Montée en puissance du service Délégué à la Protection des Données

Rappel : depuis le 25 mai 2018, tous les organismes publics ont certaines obligations dans le cadre du respect au RGPD (RGPD : Règlement Général à la Protection des Données)

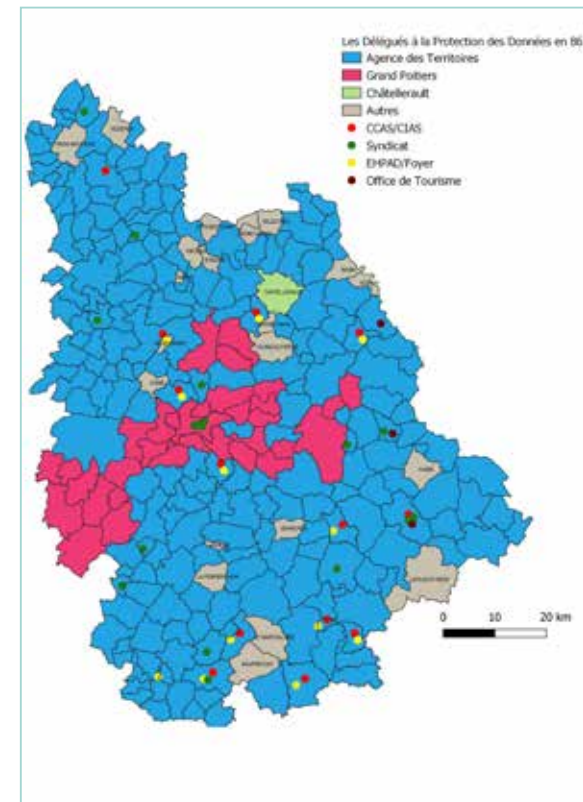
- Désigner un DPD** considéré comme le chef d'orchestre de la conformité
- Respecter les droits des personnes** en les informant et en répondant à leurs demandes en moins d'un mois
- Sécuriser les données personnelles** (mots de passe, sauvegardes, site internet, habilitations, bureaux fermés à clé)
- Informar la CNIL** en cas de violation de données (perte ou vol de données, divulgation à des personnes non autorisées)
- Réaliser des études d'impact** sur les nouveaux projets
- Sensibiliser toutes les personnes** à la protection des données
- Créer les différents registres** (traitements, demandes des personnes, sous-traitants, violation de données personnelles)

Répartition des services DPD dans la Vienne



En 2019, le service Délégué à la Protection des Données

- A**ccompagne 78% des communes de la Vienne
- R**ecrute une assistante
- D**éploie le logiciel MADIS qui permet d'effectuer le suivi de la conformité au RGPD
- O**rganise et anime 15 sessions de sensibilisation sur 6 sites sur l'ensemble du département avec 368 participants
- E**ffectue 20 déplacements
- P**ublie 64 articles et 25 fiches pratiques sur www.at86.fr
- D**iffuse une lettre d'information périodique



Accompagnement du service DPD de l'AT86 auprès des collectivités

Désigner le DPD à la CNIL

(Commission Nationale Informatique et Liberté)

Créer le lien

Envoi du plan d'action et du formulaire de collecte des coordonnées du référent RGPD de la collectivité

Effectuer un état des lieux

Envoi de l'état des lieux sur la sécurité

Gérer la conformité

Mise à disposition du logiciel MADIS déjà pré-rempli et adapté à chaque collectivité qui permet de gérer le suivi de la conformité

Sensibiliser - Accompagner

- > 2 sensibilisations annuelles sont organisées sur 6 sites répartis sur l'ensemble de la Vienne (une au printemps et une à l'automne)
- > 1 accompagnement mensuel à l'utilisation de MADIS

Informier

Une lettre d'information périodique
Accès privé à l'espace DPO-DPD du site web de l'at86

- > des **fiches pratiques sur le RGPD**
- > des **actualités publiées chaque semaine**

Aller à votre rencontre

Le service DPD peut se déplacer sur site, sur demande de la collectivité, programme à définir ensemble

Accompagner

- > Dans le cadre d'une analyse d'impact
- > Suite à une demande d'exercice de droit d'une personne
- > Suite à une violation de données
- > Accompagnement personnalisé pour la préparation de votre bilan

The screenshot shows the website of the 'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE'. The header includes the logo and navigation links like 'Messagerie', 'Télémaintenance', and 'Bonjour, Agence Technique Départementale'. The main content area features a news article titled 'CNIL - GUIDE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES' with a sub-headline 'PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CNIL'. Below this, there's a section for 'Actualité DPO-DPD' with a sub-headline 'MEMENTOS AUX CANDIDATS MIS À JOUR'. The page also includes a calendar for 'Ce mois-ci...', a 'FIN DU SUPPORT Windows 7' banner, and an 'Annuaire YAMF86' section. A sidebar on the left contains navigation menus for 'ESPACE COLLECTIVITE', 'VIE INSTITUTIONNELLE', 'ESPACE M...', 'ESPACE J...', and 'ESPACE DPO-DPD'.

Lettre d'information RGPD n°1

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le référent RGPD,
Madame, Monsieur,

Le service Délégué à la Protection des Données de l'Agence des Territoires de la Vienne, vous propose une synthèse périodique des actualités, en matière de protection des données. Nous avons le plaisir de vous présenter le 1er numéro.

RGPD - GUIDE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Il y a quelques jours, la CNIL a envoyé le **guide des collectivités territoriales** à chaque MAIRE.

Ce guide est destiné plus particulièrement aux petites communes, il leur permettra de mieux comprendre et appliquer le RGPD en adoptant les **six bons réflexes**. Madame Marie-Laure DENIS, présidente de la CNIL, en déplacement à Poitiers, a annoncé qu'elle interviendrait au **salon des Maires** au mois de novembre.



MADIS

Déploiement
du logiciel auprès
des collectivités

Axe d'effort 2019 : Le logiciel " MADIS "

1^{er} TRIMESTRE

Etude comparative et choix du logiciel de suivi RGPD

2^{ème} TRIMESTRE

Configuration pour chaque collectivité du logiciel MADIS
(Création d'un registre des traitements personnalisé et proposition priorisation des actions à mener dans le cadre de la conformité au RGPD)

3^{ème} TRIMESTRE

Déploiement du logiciel MADIS auprès des collectivités

4^{ème} TRIMESTRE

Mise en place d'un accompagnement mensuel MADIS dans le cadre de l'élaboration du Bilan annuel

> 2020 : POURSUITE DES ACTIONS

> SENSIBILISATION

> INFORMATION

> ACCOMPAGNEMENT





SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ELUS



En partenariat étroit avec l'Association des Maires de la Vienne AMF86, l'Agence des Territoires propose un service juridique expert pour les élus des collectivités et leurs agents. Fortement sollicité, il répond gratuitement à toutes les

interrogations et assure un partenariat précieux avec les services de l'Etat.

De même les formations proposées aux élus sont autant d'occasions pour eux de s'armer pour faire face aux nombreux enjeux de leurs mandats.

MAIRES

Soyez bien informés
juridiquement
et pensez à vous
former !



SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS

Le pôle juridique accompagne les collectivités du département, en partenariat avec l'Association des Maires de la Vienne sur la formation des élus et sur les questions juridiques qu'elles peuvent se poser

1 • CONSEIL JURIDIQUE

Le service a répondu tout au long de l'année 2019 à 917 sollicitations juridiques, avec des pics de consultations pour les mois de février, juillet, septembre, octobre et décembre.

Il a été sollicité par environ 200 collectivités (communes, EPCI, SIVOS, syndicats de rivières...) et une trentaine de collectivités ont sollicité le service plus de dix fois dans l'année.

Les thématiques récurrentes de l'année sont les marchés publics, le fonctionnement du conseil municipal, le statut de l'élu, la voirie (voies communales et chemins ruraux), l'occupation du domaine public, les pouvoirs de police.

Par ailleurs, en fin d'année 2019, il y a eu un accroissement du nombre de sollicitations dans le domaine des élections, ainsi que dans le domaine de la communication en période pré-électorale.

L'activité du service juridique en 2019 représente :



2 • NEWSLETTER

La newsletter, rédigée en partenariat avec l'association des Maires, a été transmise tous les mois aux collectivités et aux élus en ayant fait la demande auprès du service. Elles sont consultables sur le portail de l'Agence.

LA LETTRE D'INFORMATION
DU PÔLE JURIDIQUE
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA VIENNE ET AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE



LA LETTRE D'INFORMATION
DU PÔLE JURIDIQUE
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA VIENNE ET AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE



Lettre d'information du mois d'octobre 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Conseillère Départementale, Monsieur le Conseiller Départemental,
Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

Le pôle juridique de l'Agence des Territoires de la Vienne, en partenariat avec l'Association des Maires de la Vienne, vous invite à prendre connaissance de l'actualité juridique du mois.

LE 102E CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE



Le 102e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu du **lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019** sur le thème « Les maires, au cœur de la République ».

[Consulter le pré-programme](#)

Attention : l'ensemble des inscriptions des congressistes se fait en ligne, sur le site de l'AMF <https://www.amf.asso.fr> à l'aide de vos identifiants habituels. Il est également possible d'inscrire les accompagnants éventuels et d'éditer les badges.

[Accéder aux informations pratiques](#)

COMMUNES NOUVELLES : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI « GATEL »



La revue Maires de France propose, dans son numéro d'octobre 2019, un article "Communes nouvelles : les principales dispositions de la loi « Gatel »".

[Lire l'article](#)

[S'abonner à Maires de France](#)

MON PARCOURS DE MAIRE



Chaque mois, l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne et l'Agence des Territoires de la Vienne mettent en lumière un maire du département à travers une courte interview concernant son expérience d'élu.

Ce mois-ci, **Sandra GIRARD**, maire de la commune de **MARÇAY**, a bien voulu

3 • FORMATION DES ÉLUS

Cette année, 452 élus ont participé à des actions de formation et d'information, sur les thèmes suivants :

Réussir son bilan de fin de mandat, la loi de finances, l'utilisation du logiciel COSOLUCE, communiquer avec la presse, le Maire employeur (en partenariat avec le Centre de Gestion), la commune et les animaux, l'actualité de la commande publique, les chemins ruraux, la gestion de la voirie communale, la gestion des conflits, la communication en période pré-électorale, l'entretien des ponts, la loi de transformation de la fonction publique (en partenariat avec le Centre de Gestion et le CNFPT), les communes nouvelles, la retraite des élus.





ANGLIERS

Restauration de la mairie

Architecte : Nicolas Destouches
A PROPOS ARCHITECTURE

LA VIE DE L'AGENCE



Issue du regroupement encore récent entre l'Agence Technique Départementale ATD et le syndicat mixte Vienne Services, l'Agence des Territoires évolue constamment pour s'adapter aux besoins des collectivités.

Aussi, l'administration générale de l'agence évolue également pour mettre au service des missions les services supports nécessaires à leur bonne réalisation, dans une organisation des services performante, une gestion des ressources humaines adaptée et un modèle financier adéquat.

1 • L'EXÉCUTIF DE L'AT86



Président
Bruno Belin
Président du Département

Bruno Belin, Président du Conseil Départemental, est de droit le président de l'AT86. Les statuts prévoient un 1^{er} collège de 10 conseillers départementaux titulaires et de 2 remplaçants, un second collège de 7 maires titulaires et de 2 remplaçants, et un 3^{ème} collège de 3 représentants des groupements de collectivités et de 1 remplaçant.

1^{er} Collège des Conseillers Départementaux 10 titulaires et 2 remplaçants



Vice-Présidente
Marie-Renée Desroses
Canton de Lussac-les-Châteaux



Vice-Président
Jean-Daniel Blusseau
Canton de Poitiers 3



Vice-Président
Gilbert Beaujaneau
Canton de Vivonne



Alain Fouché
Canton de Chauvigny



Benoît Coquelet
Canton de Vouneuil sous Biard



Ludovic Devergne
Canton de Poitiers 2



Remplaçant :
Dominique Clément
Canton de Poitiers 5



Remplaçant :
Jean-Olivier Geoffroy
Canton de Civray



François Bock
Canton de Lussac-les-Châteaux



Henri Colin
Canton de Chatellerault 1



Marie-Jeanne Bellamy
Canton de Loudun



Guillaume De Russé
Canton de Montmorillon

2^{ème} Collège des Maires/élus - 7 titulaires et 2 remplaçants



1^{er} Vice-Président
Gilbert Jaladeau
Maire de CIVRAY



Vice-Présidente
Nathalie Guillet
Maire de CHIRE-EN-MONTREUIL



Michel Bugnet
Maire de NOUAILLE-MAUPERTUIS



René Gibault
Maire de LUSIGNAN



Yves Bouloux
CM de MONTMORILLON
Sénateur de la Vienne



Martine Godet
Maire de SAVIGNY SOUS FAYE



Michel Saumoneau
Maire de BONNES



Remplaçante :
Béatrice Fontaine
Maire de DES ORMES



Remplaçant :
Joël Faugeroux
Maire de AVALLES-LIMOUSINE

3^{ème} Collège des Groupements des Collectivités, 3 Titulaires, 1 remplaçant



Vice-Présidente
Annie Lagrange
Présidente de la CC DE VIENNE ET GARTEMPE
Maire de Lussac les Châteaux



Joël Dazas
Maire de Loudun
Président CC DU PAYS LOUDUNAIS



Jean-Claude Boutet
Président EALX DE VIENNE
Maire de Saint-Georges-lès-Baillargeaux



Remplaçant :
Rodolphe Guyonneau
Président de la CC DU HAUT DE POITOU
Maire de Boivre-la-Vallée

2 • QUELQUES MEMBRES DE L'ÉQUIPE



DIRECTEUR
Frédéric LEROND

3 • ADHÉSIONS

Depuis le regroupement de l'ATD et de Vienne Services, décidé en janvier 2017 et effectif au 1er janvier 2018, de nombreuses collectivités ont décidé de nous rejoindre. Par ailleurs, le nombre de communes a diminué compte tenu des communes nouvelles (20 communes sont devenues 6 communes nouvelles.)

Au 31 décembre 2019, nous comptons donc :

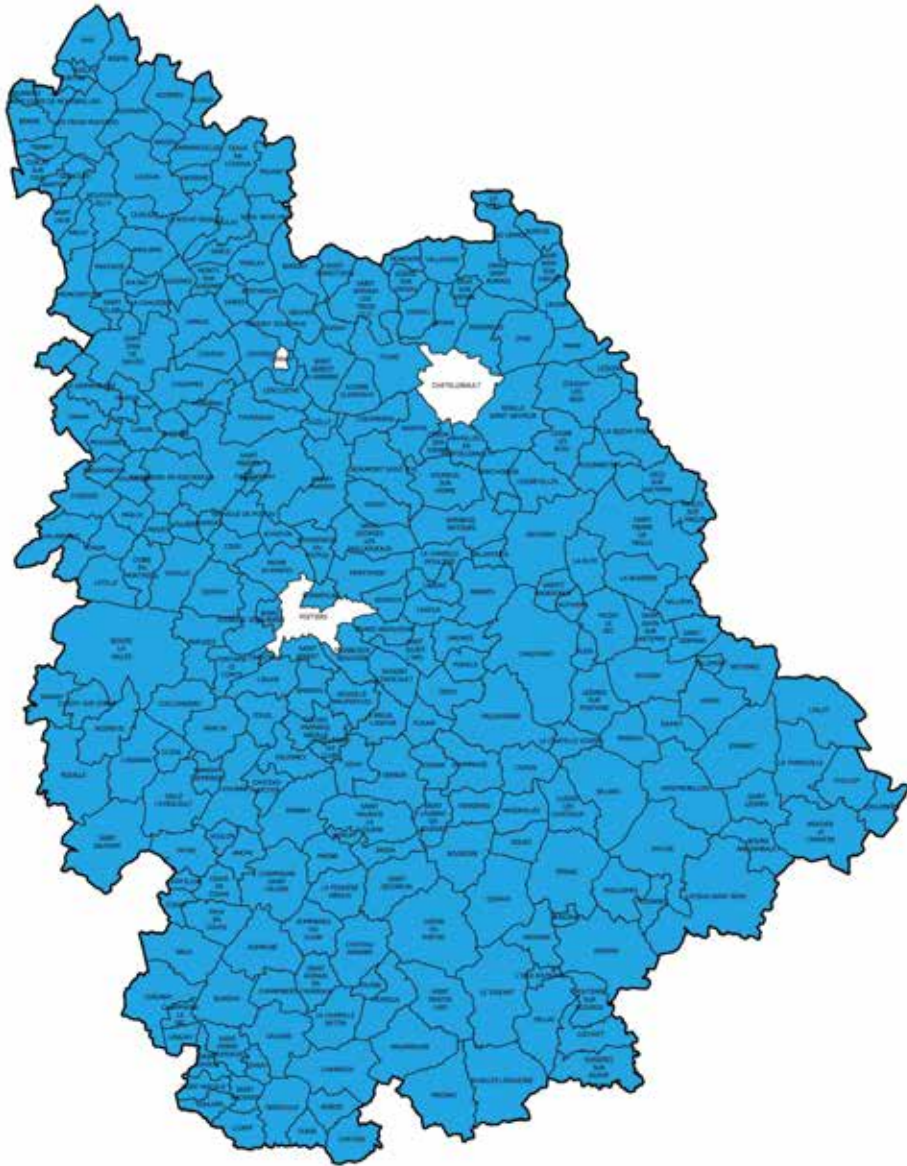
- > **263** communes adhérentes sur **266**
- > **6** communautés de communes et d'agglomération adhérentes sur **7**
- > **27** syndicats
- > **32** CCAS et CIAS

De nombreux nouveaux adhérents (? en 2019) sont des CCAS/CIAS et des syndicats, qui souhaitent bénéficier des services de DPD mutualisé et/ou des services de dématérialisation (tiers de télétransmission STELA, marchés sécurisés...).

Le tarif des adhésions est le suivant :

- Communes** : forfait annuel de **0,85€/habitants** (plancher de 186€, plafond de 4 000€)
- Communautés de communes** : forfait annuel de **4 000€**
- Syndicats, CCAS, CIAS...** : Forfait annuel selon ETP :
 - > de 0 à 10 ETP : **186€**
 - > de 11 à 30 ETP : **1 500€**
 - > plus de 30 ETP : **4 000€**

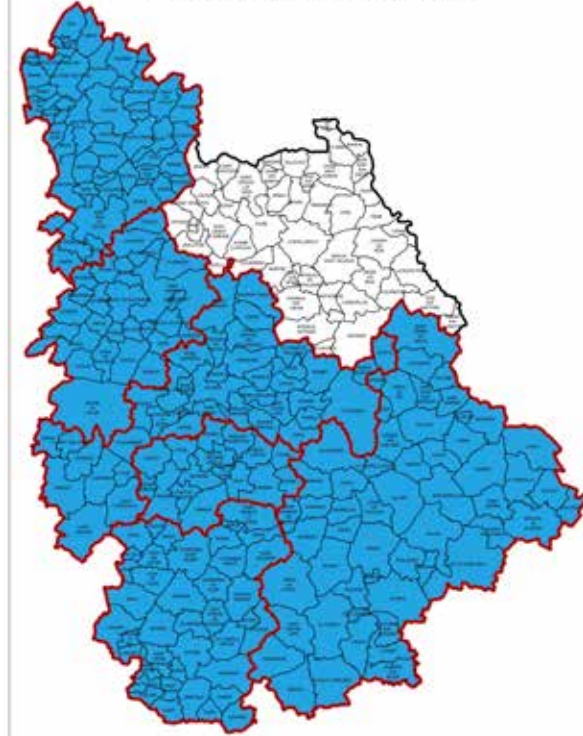
Communes adhérentes à l'AT86 au 31 Décembre 2019



0 10 20 km

Structure adhérente :
Commune

EPCI adhérents à l'AT86 au 31 Décembre 2019

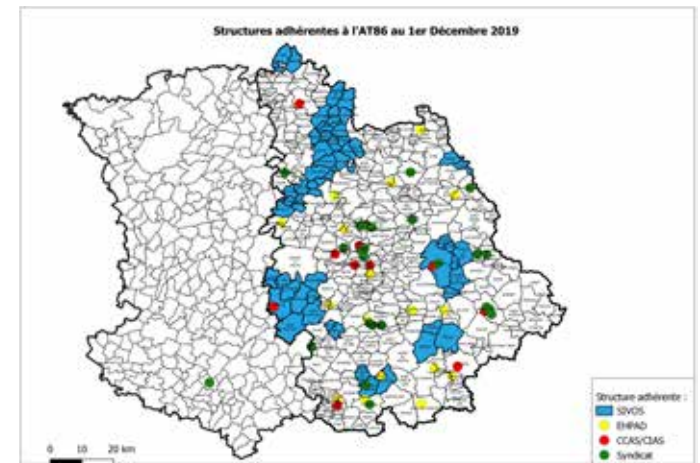


0 10 20 km

Structure adhérente :
EPCI

Structure adhérente
hors vienne :

Structures adhérentes à l'AT86 au 1er Décembre 2019



0 10 20 km

Structure adhérente :
SIVOS
EPIAD
CCAS/CMS
Syndicat

Source : AT86/Service Relation Adhérents - 03/02/2020



RAPPORT FINANCIER



La situation financière de l'AT86 est saine : elle bénéficie de la bonne gestion des années passées, et du caractère cyclique de certaines de ses recettes d'activités, liées aux domaines du cadre de vie notamment. La période de fin du mandat municipal voit ainsi traditionnellement de nombreux projets passer en phase de réalisation.

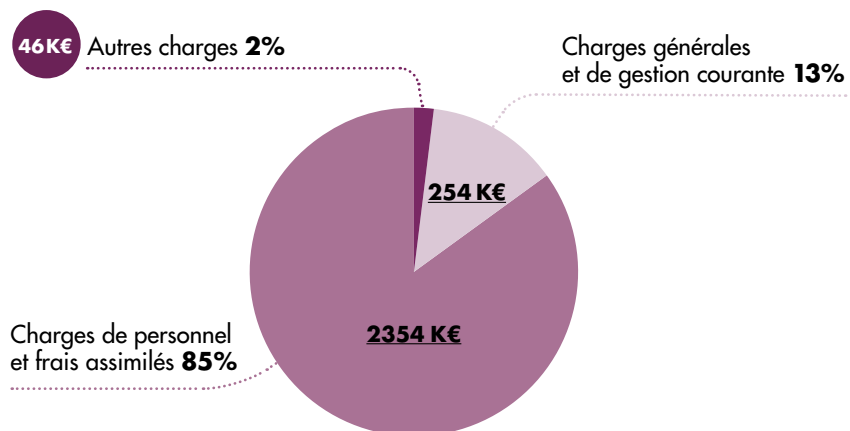
Cette situation permet de développer les services nouveaux nécessaires pour satisfaire aux besoins exprimés par les collectivités.

RAPPORT FINANCIER 2019

Le résultat de l'exercice 2019, est le suivant :

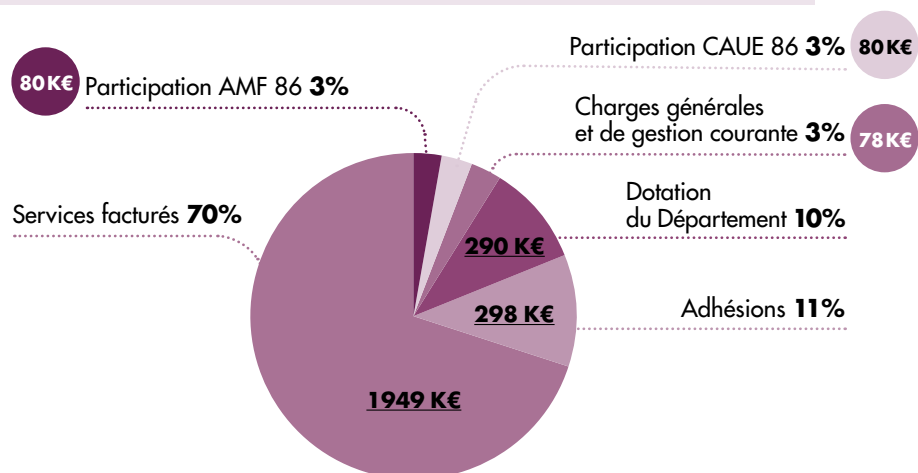
Dépenses de fonctionnement

2 754 333 €



Recettes de fonctionnement

2 774 322 €



Dépenses d'investissement :

24 955 €

Recettes d'investissement :

34 288 €

Le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de **19 988.37€** et un excédent de la section d'investissement de **9 332.95€**.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à **12 130.23€**.

Les participations de l'AMF et du CAUE correspondent aux conven-

tions de mutualisation de moyens et de mise à disposition de personnels.

La dotation du Département ne fait pas apparaître ici la mise à disposition gratuite des locaux et le groupement de commande dont bénéficie l'AT86 pour ses acquisitions et locations de matériels et services.



BUDGET 2020

Le budget 2020 est établi sur les perspectives suivantes :

Recettes d'adhésions stables :	299 000 €
Recettes d'activités stables :	1900 000 €
Dotation du Département :	290 000 €
Participation de l'Association des maires de la Vienne 86 (mise à disposition de personnels et de moyens) :	80 000 €
Participation du CAUE 86 (mise à disposition de personnels et de moyens) :	50 000 €
Travaux d'aménagement des locaux :	350 000 €
Honoraires d'études :	38 000 €

Sur ces hypothèses, le budget propose une section de fonctionnement équilibrée par les recettes d'un montant de **3363 K€**

Sur ces hypothèses, le budget propose une section d'investissement d'un montant de **718 K€**



L'ÉQUIPE

L'AT86 compte 53 agents correspondant à 50 équivalent Temps Plein, dont :

12 contractuels
39 titulaires
2 apprentis

De nombreux mouvements de personnels ont eu lieu en 2019 :

2 départs pour mutation
3 départs en retraite
4 arrivées par mutations de titulaires
1 recrutement de stagiaire
4 recrutements de contractuels
(y compris remplacements temporaires)

Ces mouvements correspondent au remplacement d'agents, à la mise en place de services nouveaux (référé numérique de proximité, Délégué à la Protection des Données) et au renforcement temporaire de certains services au vu de l'activité





REVUES DE PRESSE



La presse parle de nos projets.

L'Agence des territoires, soutien des collectivités

Publié le 09/03/2019 à 04:55 | Mis à jour le 09/03/2019 à 04:55



Les représentants des collectivités lors de l'assemblée générale.
© Photo NR

L'Agence des territoires de la Vienne a tenu son assemblée générale à la salle multimédia de Lençloître. 261 communes (sur 266), six intercommunalités (sur sept) et 54 autres établissements publics (CCAS, syndicats) de la Vienne adhèrent à cet outil de mutualisation de l'ingénierie pour les communes et leurs groupements.

Aide informatique

De nombreux projets de construction d'équipements publics et d'aménagements urbains ou paysagers sont en cours d'étude ou de réalisation. Des opérations qui concernent des écoles, des équipements sportifs, des équipements publics, des aménagements de centres-bourgs ou de zones d'habitat, des espaces de loisirs...

Par ailleurs, l'AT B6 accompagne les collectivités au niveau informatique, pour faire face aux nombreuses obligations de changements : dématérialisation des marchés publics, des flux comptables, des transmissions ou contrôles de légalité ; mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source sur les salaires des agents ; mise en place du répertoire électoral unique...

Un service nouveau a été mis en place pour la protection des données. Les collectivités disposent de beaucoup de données personnelles (état civil...) ou aux usagers des services publics (restrictions alimentaires à la cantine...) qui doivent être protégées et préservées. Un agent a obtenu la certification nationale et un 2e vient de prendre ses fonctions pour répondre aux attentes des 235 collectivités qui ont souscrit à ce service.

Pour les années à venir, l'Agence des territoires de la Vienne va développer progressivement de nouveaux outils concernant la dématérialisation des (lots de) documents, la gestion numérique des conseils municipaux ou intercommunaux, la gestion des mails...

Des travaux de la rue d'Argenson aux halles

Publié le 16/03/2019 à 04:55 | Mis à jour le 16/03/2019 à 04:55



Les intervenants pendant les explications.
© Photo NR

Mercredi soir à la salle Pussord, Béatrice Fontaine, maire des Ormes, a organisé une réunion d'information pour les habitants de sa commune concernant les travaux qui vont débuter au mois d'avril prochain sur la rue d'Argenson et la place des Halles. A cette fin, elle a invité Gérard Lebeau et Luc Cerniaut, maîtres d'œuvre de cette opération, de l'agence des territoires de la Vienne, ainsi que Julien Martinet, conducteur de travaux pour toute la durée de l'opération et son supérieur, adjoint d'exploitation, Sébastien Dreux. Ces intervenants ont expliqué à la trentaine d'Ormois, qui se sont déplacés, comment le chantier allait se dérouler et quelles étaient les difficultés que les riverains allaient rencontrer.

En premier lieu, la phase d'enfouissement va durer deux à trois semaines, suivie de deux phases pour les travaux de revêtement d'une durée de six semaines chacune. Les travaux vont durer jusqu'au mois d'octobre avec une coupure pour les vacances estivales. Ils seront interdits aux véhicules. Les piétons pourront aller et venir presque normalement en respectant certaines règles de sécurité. La grande place de la commune sera ouverte au stationnement. Pour les ordures ménagères, de grands containers seront installés en bout de chantier pour permettre leurs collectes par camion. En effet, ce dernier ne pourra pas s'aventurer rue d'Argenson, n'ayant pas le droit de manœuvrer vers l'arrière. Les zones de travaux ainsi que la place resteront éclairées la nuit pour plus de sûreté et la gendarmerie des Ormes accentuera ses rondes nocturnes pendant la durée de cette entreprise. Une lettre d'information sera envoyée à chaque personne concernée par ce projet pour un rappel une semaine avant le commencement. Les questions qui ont suivi ont démontré que les Ormois étaient entièrement concernés par ce projet.

Le conducteur des travaux pourra être joint au 06.65.47.69.73. pour toute demande particulière quelle qu'elle soit.

Randonneurs et cyclistes à " Sport en fête "

Publié le 07/05/2019 à 04:55 / Mis à jour le 07/05/2019 à 04:55



Les élus lors des différentes allocutions à la salle des fêtes.

© Photo NR

Malgré le temps très frisquet, le sport était en fête ce dimanche matin à Marçay où vingt boucles d'itinéraires praticables à vélo ou à pied étaient inaugurées de manière festive pour le plus grand plaisir de tous les participants. A la suite de cette inauguration(1), ce sont donc près de 380 km de sentiers balisés qui sont désormais praticables sur la communauté de communes des Vallées du Clain.

Le territoire se caractérise par sa diversité paysagère (espaces boisés, Vallées du Clain, de la Clouère, de la Vonne), son patrimoine culturel avec les sites de Nouaillé-Maupertuis et de Château-Larcher et son dynamisme économique en proximité de l'agglomération comme le soulignait Gilbert Beaujaneau président de la communauté de communes en présence de Sandra Girard maire de Marçay, du député Sacha Houlié, de Benoît Tirant conseiller régional, Rose-Marie Bertaud conseillère départementale et de nombreux élus du territoire.

Des itinéraires pour tous

La fusion des communautés de communes de La Villedieu-du-Clain avec le canton de Vonne et Clain a incité la nouvelle entité à étendre le maillage du réseau d'itinéraires cyclables sur son nouveau territoire et les objectifs étaient de créer des itinéraires cyclables continus, praticables pour tous, sécurisés et entretenus. Développer la part modale du vélo en desservant les gares, les parkings de covoiturages, les points d'arrêts de cars et en offrant des stationnements vélos. Faciliter les déplacements quotidiens et offrir des itinéraires de découvertes pour les habitants et les touristes. Les itinéraires sont conçus de manière à répondre au mieux à la diversité des motivations et usages des utilisateurs potentiels : liaisons habitat-bourg-centre ; domicile travail, écoles et équipements de loisirs ; randonnée.

Dienné et Marçay reliés

A ce jour, il est possible d'aller de Dienné à Marçay, les deux communes les plus éloignées des Vallées du Clain, à vélo sur des chemins balisés et sécurisés. Tous ces circuits peuvent être intégrés à des GPS ou des smartphones. Le téléchargement des cartes des différents circuits est possible sur le site internet de la communauté de communes.

(1) Le coût total de ces travaux s'élève à 1.290.610 € HT et le financement est assuré par des aides de différents partenaires : État (DETR 2017), 300.000 €; Fonds Européen, 112.500 €; région Nouvelle-Aquitaine, 255.200 €; département de la Vienne (Activ 2), 200.000 €.

Terrains sportifs et centre-bourg inaugurés

Publié le 14/06/2019 à 04:56 / Mis à jour le 14/06/2019 à 04:56



Gilbert Beaujaneau a conclu cette visite inaugurale de la commune en donnant la parole à chaque collectivité.

© Photo NR

Une matinée bien organisée par la commune de Nieull-l'Espoir avec un parcours inaugural partant du terrain de football : « Le terrain d'honneur a été mis en conformité avec les normes actuelles, sa superficie a été augmentée et l'éclairage installé, les courts de tennis extérieurs complètement refaits. »

Faciliter l'accès aux commerces

Le centre-bourg a été aménagé selon le souhait de la commune : « Nous avons souhaité faciliter l'accès aux différents commerces, partager les places entre piétons et véhicules, sécuriser la zone dans son ensemble, aménager la traversée du bourg pour réduire la vitesse », explique le maire Gilbert Beaujaneau aux invités de ces inaugurations (*).

« Le bourg a pris une autre dimension, une autre image plus dynamique. Nous avons facilité les déplacements piétons et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le patrimoine est revalorisé avec l'agrandissement des abords de l'église. En collaboration avec l'association Mémoire, histoire et patrimoine, nous avons réalisé un parcours didactique qui comprend 18 panneaux installés aux endroits les plus marquants de notre commune. » Le maire a remercié et félicité les entreprises pour la qualité de leur travail et le respect du planning.

Le vin d'honneur, servi par la commune et qui a clos les inaugurations, a permis les échanges et la satisfaction s'est lue sur les visages.

en savoir plus

Les travaux du bourg, des terrains de football et de tennis en quelques chiffres.

- > Transformation du bourg : coût 930.000€. Financement : l'État avec la DETR 150.000 €, l'Activ 3 du Département 50.600€, subvention provenant des amendes de police 25.000 €, fonds de concours de la communauté de communes 50.000€, le complément autofinancé par la commune.
- > Terrains de football et de tennis : 270.000€. Financement : aide de l'État 68.000€, Activ 3 du département 51.600€, subvention de la Fédération française de football 36.900€, le complément autofinancé par la commune.

Gros travaux de reconstruction de l'école

Publié le 26/08/2019 à 04:55 | Mis à jour le 26/08/2019 à 04:55



Marie-Christine Couturier, 1re adjointe et Antoine Braguier maire, lors de la visite du chantier.
© Photo NR

Des gros travaux de reconstruction sont engagés à l'école de Saint-Gervais.

« Ces bâtiments datent de la fin du XIXe siècle. Des travaux de reconstruction s'imposent. Les sanitaires sont délabrés, le cour est difficile à surveiller, les bâtiments sont inadaptés au handicap, l'isolation est à revoir », expliquent le maire Antoine Braguier et sa première adjointe, Marie-Christine Couturier.

Un projet à 1,33 M€

Initialement, ce projet est le fruit d'une réflexion menée par le conseil municipal de Saint-Gervais, en concertation avec les enseignants et les parents. Il s'est finalement transformé en projet intercommunal : « Notre école fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Saint-Christophe. À la rentrée de septembre, nous accueillerons, en plus, les enfants des villages de Sérigny et de Sossay. La réflexion est devenue intercommunale, avec les maires des communes concernées et l'aide de l'Éducation nationale », explique Antoine Braguier.

« Les travaux ont été définis et décidés avant la mise en place du regroupement scolaire. Ils ont été validés par les quatre conseils municipaux et encouragés par l'État. Jusqu'en juin, notre école accueillait 90 élèves. À partir de septembre, ce sont 179 enfants qui sont attendus, 69 en maternelle et 110 en élémentaire. Ce pôle éducatif se nomme "Village de la Violette" et sera géré par un Syndicat intercommunal à vocation scolaire », détaillait les deux élus.

Les travaux, suivis par l'Agence technique départementale, consistent à construire un nouveau bâtiment pour les sanitaires, côté filles et côté garçons, avec des lavabos, réhabiliter le préau, rénover les classes, l'ancienne bibliothèque va devenir la salle des maîtres. Le bureau de la direction et les anciennes classes à côté de la garderie vont avoir un accès PMR...

Ce projet coûte 1,33 M€ TTC. La commune de Saint-Gervais effectue un emprunt de 300.000 € sur 12 ans. Elle bénéficie d'aides : État 300.000 € (DETR + contrat de ruralité), Département (31.200 €), Grand Châtelleraut 200.000 € (fonds de concours), Sorègles 20.000 €, La commune autofinance le reste.

Un an de chantier

Les travaux vont durer un an. L'école sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2020.

En attendant, à la rentrée, les élèves seront répartis dans deux classes aménagées dans le local associatif et dans les trois classes du haut de la cour. L'accueil périscolaire se fera dans la salle de motricité de la maternelle, dont les trois classes seront occupées par les petits.

Un nouveau site internet pour la mairie

Publié le 25/09/2019 à 04:55 | Mis à jour le 25/09/2019 à 04:55



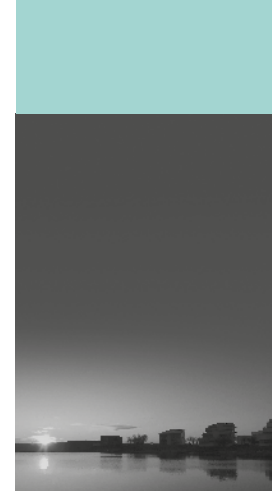
Sandrine Habbi, secrétaire, Claude Marchaisseau, Denis Monnet et Alain Pichon devant le nouveau site internet.
© Photo NR

La mairie d'Antran vient de mettre en service un nouveau site internet à destination des associations de la commune, des 1.207 habitants et de tous ceux qui souhaitent s'informer de la vie de cette charmante petite commune située à proximité de la ville. Un site présenté il y a quelques jours. « Notre site datait un peu. Avec les représentants de la commission communication, nous avons décidé de le renouveler, de l'améliorer, de le modifier. Chaque association a une place réservée sous contrôle de Sandrine, secrétaire administrative de la mairie, de Claude Marchaisseau, adjoint et Denis Monnet, conseiller », a annoncé le maire Alain Pichon. « Ce nouveau site est plus accessible et très explicatif sur la vie municipale, les élus, les commissions, le Conseil communal des jeunes, le personnel, la situation et le patrimoine. Les représentants des associations pourront ainsi consulter le calendrier de réservation des salles municipales ainsi que les habitants, les manifestations seront signalées mais pas le nom des particuliers, avec des couleurs différenciées pour les sports, les fêtes et manifestations, les événements festifs et les citoyens. Une page double est réservée à chaque association qui pourra l'alimenter en passant par Sandrine qui validera », a expliqué Claude Marchaisseau, adjoint en charge de la communication et de la vie associative.

Rapport d'activité 2019

adriers
- amberre
- anche
- angles-sur-l'anglin
- angliers - antigny - antran - arcay - archigny - aslonnes - asnieres-sur-blour - asnois
- aulnay - availles limouzine - availles-en-chatellerault - avanton
- ayron - basses - beaumont - cyr - bellefonds - berrie - bergon - beruges - bethines - beuxes - biard - bignoux
- blanzay - boivre-la-vallee - bonnes - bonneuil-matours - bouresse
- bourg-archambault - bourmand - brigueil-le-chantre - brion - brux - buxerolles - buxeuil - ceaux-en-loudun - celle-l'evescault - cenon-surviennaise - cernay - chabournay - chalais - chalandray - champagne-le-sec - champagne-saint-hilaire - champigny-en-rochereau - champniers - charroux - chasseneuil-du-poitou - chatain - chateau-garnier - chateau-larcher - chatellerault - chaunay - chauvigny - chenevelles - cherves - chire-en-montreuil - chouppes - cisse - civaux - civray - cloze - colombiers - valence-en-poitou - coulombiers - coulanges - coussay - coussay-les-bois - craon - croutelle - cuhon - curcay-sur-dive - curzay-sur-vonne - dange-saint-romain - derce - dienne - dissay - doussay - fleix - fleure - fontaine-le-comte - frozes - gencay - genouille - gizay - glenouze - goueux - guernes - haims - ingrandes - iteuil - jardins - jaunay-marigny - jazeneuil - jouhet - jurnet - jousse - la bussiere - la chapelle-viviers - la chapelle-baton - la chapelle-mouliere - la chaussee - la ferriere-atroux - la grimaudiere - la puye - la roche-posay - la roche-rigault - la trimouille - la villedieu-du-clain - lathus saint remy - latille - lauthiers - layoux - le vigeant - leigne-les-bois - leignas-sur-fontaine - leigne-sur-suseau - lenclotre - les armes - les trois moutiers - lesigny - leugny - lhammaize - liglet - liguge - linazay - liniers - l'isle-jourdain - lizant - loudun - luchapt - lusignan - lussac-les-chateaux - magne - maille - maire - maisonneuve - marçay - marigny-chemereau - marnay - martaize - massognes - maulay - mauprevoir - mazarolles - mazeuil - messeme - mignoloux-beauvoir - migne-auxances - millac - mirebeau - moncontour - mondion - montamisé - monthoiron - montmorillon - monts-sur-guesnes - morton - moulismes - moussac - mouterre-silly - mouterre-sur-blourde - naintra - nalliers - nerignac - neuville-de-poitou - nieuil-l'espoir - nouaille-maupertuis - nueil-sous-faye - arches - ouzilly - oyre - paizay-le-sec - payroux - persac - pindray - plaisance - pleumar-tin - poitiers - port-de-piles - pouancay - pouant - pouille - pressac - princay - queaux - quincay - ranton - raslay - roches-premarie-andille - roiffe - romagne - rouille - saint-leger-de-montbrillais - saint-macoux - saint-benoit - saint-christophe - saint-clair - sainte-radegonde - saint-gaudent - saint-genes-t-d-ambiere - saint-georges-les-bail-largeaux - saint-germain - saint-gervais-les-trois-elo - saint-jean-des-sauves - saint-julien-l'ars - saint-laon - saint-laurent-de-jourdes - saint-leomer - saint-martin-la-pallu - saint-martin-lars - saint-maurice-la-clouerie - saint-pierre-de-maille - saint-pierre-d'exideuil - saint-remy-sur-creuse - saint-romain-en-charroux - saint-savant - saint-savin-sur-gartempe - saint-savol - saint-secondin - saires - saix - sammarcolles - sanxay - saulge - savigne - savigny-sous-faye - savigny-levescault - scarbe-clair-voux - senille-saint-sauveur - serigny - sevrés-anxaumont - sillars - smarves - sommieres-du-clain - sossay - surin - terce - ternay - thollet - thurageau - thure - usseau - usson-du-poitou - valdivienne - voux-surviennaise - velleches - vernon - verrieres - verru - vezieres - vica-sur-gartempe - villemart - villiers - vivonne - vouille - voulerme - volon - vouneuil - sous-biard - vouneuil-sur-vienne - vouzailles - yversay

GLOSSAIRE R.A. 2019



- **AMO** : Assistance Maîtrise d'Ouvrage
- **ABF** : Architecte des Bâtiments de France
- **AT86** : Agence des Territoires de la Vienne
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- **CNIL** : Commission Nationale Informatique et Liberté
- **DPD** : Délégué à la Protection des Données
- **DPO** : Data Protection Officer
- **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne
- **MH** : Monuments Historiques
- **PMR** : Personne à Mobilité Réduite
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- **RAM** : Relais d'Assistante Maternelle
- **RGPD** : Règlement Général à la Protection des Données
- **RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SIVOS** : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
- **UDAP** : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Rapport d'activité 2019



Avenue René Cassin – Téléport 2 – B.P 90238
86963 CHASSENEUIL-DU-POITOU
FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. 05 49 00 60 00 - contact@at86.fr
www.at86.fr